



LE RAINCY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à 20 heures, le Conseil Municipal de LE RAINCY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GENESTIER, Maire.

Étaient présents :

Jean-Michel GENESTIER - Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER – Maire-Adjoints, Michel BARRIERE, Marc LAMBLIN, Fabienne GUENOUX, Noëlle SULPIS, Gilbert MINELLI, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Sandrine LADISA, Thomas VAUTRIN, Nathalie RIBEMONT, David PEREIRA, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Corinne RAOULT, Patricia DJOSSOUVI, Jocelyne PAIGNON, Bernard CACACE.

Étaient Absents et/ou représentés :

Didier BELOT (pouvoir à Jocelyne PAIGNON), Arlette ACOCA (pouvoir à Patricia BIZOUERNE), Nicolas REDON (pouvoir à Marie-Thérèse CORDONNIER), Sacha CAUDRON (pouvoir à Sonia BEAUFREMEZ), Steve EGOUNLETI (pouvoir à Thomas VAUTRIN), Pierre-Marie SALLE, Michel ROUBY (pouvoir à Gilbert MINELLI), Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA), Olivier BELLATON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER),

Date de convocation du Conseil municipal : le 6 juin 2023

Date d'affichage de la convocation : le 6 juin 2023

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Thomas VAUTRIN est désigné pour remplir cette fonction.

Mr le Maire : « Mes chers collègues, on va attendre que nos collègues arrivent, s'installent pour débuter cette séance du Conseil Municipal.

On me demande d'ouvrir les fenêtres, je suis d'accord pour ouvrir. Le seul problème, c'est qu'on a déjà eu des réunions où le bruit extérieur peut venir couvrir nos propos. Mais si vous avez trop chaud, on pourrait peut-être organiser un courant d'air avec d'autres salles de l'Hôtel de Ville. On pourrait peut-être le faire avec les salles qui sont de l'autre côté. Je comprends. Si vous voyez que la température augmente, vous me faites un signe. Merci Madame, de votre suggestion.

Mes chers collègues, on va pouvoir débuter cette séance du Conseil Municipal du 19 juin 2023. Je vais faire l'appel pour constater les présents, les absents et surtout les pouvoirs qui ont été cédés aux uns ou aux autres. »

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Mr le Maire : « *Le quorum est atteint. Nous allons pouvoir délibérer conformément aux règles qui régissent les collectivités locales. Nous allons désigner notre secrétaire de séance. Il s'est déjà installé à mes côtés. Je vous propose que ce soit Thomas VAUTRIN notre benjamin du Conseil Municipal. Est-ce qu'il y a des oppositions ? S'il n'y en a pas, il en est ainsi décidé. Nous sommes le 19 juin. C'est une date qui peut résonner à certaines oreilles, je pense qu'il ne faut jamais oublier le passé. Donc je voudrais, non pas qu'on fasse une minute de silence, mais qu'on fasse une minute du souvenir pour mon prédécesseur puisque le 19 juin était son anniversaire. J'espère que Madame RAOULT, vous l'acceptez, que nous puissions à l'unisson faire cette minute non pas encore de silence, mais une minute du souvenir pour celui qui a donné une partie de son temps à la Ville du Raincy. Et on pourra peut-être se lever si vous l'acceptez toutes et tous. Merci.*

Je vous remercie sincèrement. Nous allons rentrer dans le vif du sujet de notre Conseil. Il s'agit d'abord d'approuver les procès-verbaux des Conseils Municipaux précédents, celui du 13 mars dans un premier lieu, du 27 mars et du 12 avril. Est-ce que vous avez des remarques à faire sur l'un de ces procès-verbaux ? Et peut-être des modifications si vous en avez à faire. Attendez, il faut que je vous donne la parole. »

Mme RAOULT : « *Oui Monsieur le Maire, tout d'abord, je voulais vous remercier pour cette minute du souvenir. J'y suis très sensible. Vous le savez. Et je pense que l'ensemble des Raincéens qui sont autour de cette table, dans le public et qui nous regardent sur les réseaux sociaux le sont tout également. Il a beaucoup fait pour Le Raincy, tout le monde le sait. J'espère ce soir être digne de lui. D'autre part, maintenant qu'on en vient à l'ordre du jour. Pour le compte-rendu du 12 avril, en page 13, je crois que vous faites parler Madame RATEAU à ma place. Nous avons à peu près la même coupe de cheveux. »*

Mr le Maire : « *À quel endroit ? »*

Mme RAOULT : « *Toutes les interventions de la page 13 du 12 avril. »*

Mr le Maire : « *Madame RATEAU disant à ce moment-là Monsieur le Maire, je vous demande de préciser et détailler parce que vous n'expliquez pas vraiment les choses. Je ne l'ai pas entendu dire ça. Vous avez parfaitement raison. C'est sur l'ensemble de ces interventions. On note sur la page 13 qu'il faudra rectifier. Rendre à Madame RAOULT ce qui a été prêté à Madame RATEAU. Merci de vos précisions. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur CUADRADO dans un premier temps. Allez-y. »*

Mr CUADRADO : « *Oui merci Monsieur le Maire. C'est donc à la page 4 du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars. Vous avez déclaré, je cite, parce que vous avez quand même beaucoup parlé. Vous avez déclaré Monsieur le Maire, mais vous mentez honteusement. Page 4, procès-verbal du 27 mars. Il s'est avéré qu'un, l'opposition ne mentait pas puisque vous avez ressollicité un Conseil Municipal puisqu'il manquait un document. Et donc Monsieur le Maire, je vous demande tout simplement de vous excuser pour ces propos j'en suis sûr maladroits. Merci. »*

Mr le Maire : « *Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Il s'agit là de modifier ou non le procès-verbal. Monsieur RONDEPIERRE, vous avez la parole. »*

Mr RONDEPIERRE : « *Merci, Monsieur le Maire. Je n'avais pas demandé la parole. Je vous regardais juste parce que je n'ai pas entendu la réponse à la question de Monsieur CUADRADO. »*

Mr le Maire : « Si je vous ai répondu. »

Mr RONDEPIERRE : « D'accord, on avance. »

Mr le Maire : « Ensuite. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

S'il n'y a pas d'autres remarques, on va passer au vote du procès-verbal du 13 mars. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Attendez, on regarde bien pour qu'on note bien au niveau de l'Administration. Pas de vote contre. Merci beaucoup. Il en est ainsi décidé.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars. Qui est pour ce procès-verbal ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le procès-verbal du 12 avril. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. On a ainsi pris en compte l'ensemble de vos votes. Les procès-verbaux sont approuvés. Je vous remercie. Je le redis, nous essaierons autant que de besoin, mais on a eu une série de Conseils Municipaux successifs, de faire en sorte que nous puissions les approuver dans les séances suivantes.

Vous avez reçu la présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et des articles y afférents. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, c'est juste une information. Vous pouvez appuyer sur le bouton pour demander la parole. Allez-y. »

Mr CUADRADO : « Oui Monsieur le Maire, ma question est simple. Je vois reconduction du contrat de maintenance du système de vidéoprotection 14 682 €. Je voudrais savoir si on a un rapport d'activités de la part de la société qui effectue ces contrats de maintenance et quelle est l'opérationnalité des différentes caméras sur notre commune. Ma question n'est pas du tout désintéressée, Monsieur le Maire, elle est même un peu personnelle, mais je pense qu'elle concerne la grande majorité des Raincéens puisqu'en moins de six mois, j'ai été victime de deux vols de véhicule le 28 décembre dernier et il y a à peine deux jours. Donc je m'interroge. »

Mr le Maire : « Vous n'avez pas à dévoiler évidemment votre adresse, mais est-ce que selon votre adresse, il y a des caméras de vidéosurveillance ? Je crois qu'il n'y en a pas là où vous habitez. Vous nous dites, le 28 décembre et il y a deux jours donc c'était le 17 juin. J'en suis évidemment désolé pour vous. Je pense qu'on pourra en parler juste après cette séance ou à un moment où vous le souhaiterez pour qu'on puisse regarder particulièrement avec la police quels sont les éléments qui ont concouru à ces deux faits vis-à-vis de vous. Vous aviez une question sur la maintenance. Il arrive que certaines caméras soient en panne, ça arrive, et lorsqu'elles sont dans le rouge, puisqu'en fait, vous avez des voyants rouges qui s'affichent, immédiatement les opérateurs du système et donc de la police municipale qui sont deux opérateurs dédiés plus des ASVP et quelquefois les agents de police municipale font intervenir la CMRU pour que la réparation ait lieu.

Nous avons changé certaines caméras pour faire en sorte qu'elles soient plus lisibles puisque la définition n'était pas celle que nous souhaitions. Nous sommes encore dans cette phase de modification et de changement de l'ensemble de ces caméras pour faire en sorte que nous ayons à terme, d'ici à deux ans, 60 caméras sur la Ville. Est-ce que ce sera nécessaire ? Je constate qu'il y a des évolutions quant à la délinquance. On peut retrouver des délinquances en fonction de certaines typologies à certains endroits et qui peuvent totalement disparaître voire complètement à certaines périodes de l'année et se retrouver à d'autres endroits sur notre Ville. On a comme cela une évolution. J'ai échangé avec d'autres Maires qui sont bien plus touchés que nous sur les questions de délinquance et qui ont exactement les mêmes difficultés. Voilà pour répondre à votre question. Il y avait une question de Monsieur RONDEPIERRE sur le sujet. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui Monsieur le Maire. Toujours sur le volet de la sécurité. Déjà on espère que ces caméras effectivement seront efficaces quand elles seront installées parce que c'est une information importante que je souhaitais donner. Vous l'avez peut-être vu, dans le Parisien du 9 juin

dernier, je sais que vous êtes assez attentif aux articles concernant la Ville dans le Parisien, mais vous n'avez peut-être pas vu celui-ci. Il fait état de l'évolution du prix des appartements dans les 40 communes de Seine-Saint-Denis et il se trouve que nous sommes malheureusement l'une des rares communes où le prix des appartements a diminué. Je pense que les problèmes que nous rencontrons en matière de sécurité peuvent être l'un des facteurs qui explique cette diminution et qui fait que les Raincéens perdent de l'argent sur leurs biens personnels. Espérons que cela se règle très vite. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci. C'est un peu loin de la question et donc du sujet, mais on prend évidemment ce que vous indiquez et on pourra vous donner d'autres indicateurs qui démontrent des augmentations en fonction des typologies de l'habitat et sur lesquelles on doit constater qu'il peut y avoir certaines baisses, mais sur la plupart, il y a des hausses et certaines, assez conséquentes. Merci beaucoup de votre intervention Monsieur. Nous allons pouvoir donc passer à notre ordre du jour principal. »

>>>><<<<<<

Délibération n° - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022

Mr le Maire : « Il s'agit dans un premier temps de l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2022. Ce compte de gestion est évidemment soumis, comme vous le savez, au vote du Conseil Municipal. Il est réalisé par les services de la trésorerie du Raincy. Il relate l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2022 en recettes et en dépenses. Vous noterez que le compte de gestion est signé et certifié, ce qui est la confirmation du comptable d'avoir repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures. Le Comptable Public statue sur l'ensemble des opérations effectuées sur une année civile. Cette année est l'année 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire. Toutes les opérations ont été justifiées et l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif qui sera présenté au point suivant de l'ordre du jour et du compte de gestion par le Comptable sont concordantes et le tableau de la note de synthèse présente les résultats d'exécution du budget principal. Vous pouvez le trouver dans le document que vous avez en votre propre possession. Il s'agit de la vérification du Comptable Public et donc il est important de pouvoir présenter avant le compte administratif, l'approbation du compte de gestion de cet exercice. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vais pouvoir procéder à l'approbation du compte de gestion de la Ville du Raincy pour l'exercice 2022. Qui est pour ? Qui est contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie. Il est normal que l'unanimité soit là puisque c'est simplement la photographie du trésorier. »

Délibération n° Approbation du compte administratif de l'exercice 2022

Mr le Maire : « Approbation du compte administratif de l'exercice 2022. C'est la photographie, de l'exercice qui constitue de prendre les recettes, de prendre les dépenses, de voir quels sont les équilibres et comment l'argent sur cet exercice 2022 a été dépensé, et comment les recettes ont été réalisées. Il s'agit là dans cet exercice, de prendre en compte l'ensemble des éléments qui ont été proposés par la municipalité tout au long de l'année 2022. Nous l'avons très largement vu dans la commission ad hoc, la commission de la vie municipale. L'ensemble de la majorité municipale m'a dit que ce serait peut-être bien de faire plus court en Conseil Municipal puisque tout a été dit dans cette commission qui regroupe, je le rappelle, l'ensemble du Conseil Municipal. Mais vous pourrez constater qu'il y a une augmentation des charges à caractère général, ça paraît bien normal dans une année 2022 où il y a eu des augmentations liées à l'énergie. Nous avons une baisse constatée et notable des charges de

personnel et des frais assimilés avec une baisse de 500 000 €, des atténuations de produits qui sont sensiblement les mêmes entre le compte administratif 2021 et le compte administratif 2022, et puis des charges financières qui ne cessent de baisser chaque année puisque nous n'avons pas réemprunté ou emprunté à nouveau. Les charges exceptionnelles varient de façon relativement importante chaque année. Donc les dépenses réelles en 2021 pour le compte administratif se sont appliquées à 22 727 000 € et 21 389 000 € pour le compte administratif 2022. Nous avons beaucoup insisté sur le rapport de présentation générale et sur le fait qu'il y avait une augmentation concernant les charges à caractère général et en particulier les énergies, et il était important de pouvoir vous préciser dans les documents que vous avez reçus comment tout ceci était opéré. Nous avons beaucoup insisté également sur les charges de personnel qui baissent de façon relativement importante et qui font qu'au regard de villes de strate à peu près équivalente à la nôtre, il n'y a aucune comparaison possible puisque nous n'avons pas les mêmes façons de gérer. Il y a une façon qui permet d'économiser relativement fortement sur un grand nombre de sujets, mais de reporter de façon non négligeable des montants financiers sur l'ensemble des activités. Je pense en particulier à l'activité liée à la délégation de Marie-Thérèse CORDONNIER sur la réussite éducative dont il a fallu faire face, en apportant des services nouveaux et complémentaires. Voilà donc une série d'éléments qui viennent souligner une qualité de la gestion qui est relevée comme étant saine, pas de nouveaux emprunts, une dette qui baisse considérablement et une méthode de gestion qui nous permet de voir l'avenir, peut-être pas en rose, mais en préparant les exercices futurs et avec ces éléments qui nous permettent de dire que les investissements seront assurés, que le fonctionnement sera évidemment assuré et que nous pourrons à loisir continuer à faire que la sécurité de nos habitants, que l'exercice même de l'éducation se fasse dans les meilleures conditions, que le sport soit un évènement permanent, notamment à l'approche des Jeux Olympiques et dans toutes ces disciplines, que le commerce soit celui qui est cité par toutes et tous comme le plus excellent, parce que la mixité est réelle chez nos commerçants, que le service social apporte à toutes et à tous quels que soient les accidents de la vie et quels que soient les âges de chacun, que la culture, malgré l'attente que nous avons du pôle culturel et qui arrivera d'ici à un an et demi, une culture qui au-delà d'être joyeuse, est extrêmement présente dans toutes les couches de la population et qui fait que les week-ends de toutes et tous sont débordants par la qualité extrême. Je préserve aussi l'accent que nous mettons à la petite enfance, car nous avions souligné au cours de précédents Conseils Municipaux des éléments liés à la petite enfance. C'est un sujet qui nous tient à cœur et sur lequel je vous donnerai quelques précisions tout à l'heure sur ce qui était prévu à l'ordre du jour quant à la DSP.

Brièvement des éléments qui vous sont donnés sur ce compte administratif et qui j'espère vous ont éclairés par les documents que vous avez eus, par les échanges que vous avez pu avoir avec les adjoints en charge des sujets et puis évidemment par le fait qu'en tant que Maire, je suis à la disposition de tous les élus pour éclairer l'ensemble de ce document. Je ne sais pas s'il y a des questions. Je vois Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci. Juste une petite précision pour les spectateurs que je remercie de leur présence et téléspectateurs qui nous suivent sur les réseaux sociaux. Vous ne l'avez pas fait, Monsieur le Maire, je suis certain que c'est une omission involontaire de votre part. Concernant la masse salariale, vous faisiez un comparatif avec les communes d'une strate égale ou en tout cas à peu près égale à la nôtre. La masse salariale, si elle diminue aussi, c'est parce qu'il y a beaucoup de services qui ont été mis en délégation de service public et parfois les Raincéens et même souvent, ils nous en font le retour, ils ne retrouvent pas le service qu'ils avaient pu avoir avant. Ils s'en plaignent énormément et donc je vous alerte là-dessus évidemment. C'est important d'avoir une gestion saine, mais il ne faut pas que ce soit au détriment de la qualité de service qu'on offre aux Raincéens. C'est un peu la même chose également pour les investissements. On avait annoncé en grande pompe beaucoup de choses l'année dernière et les années précédentes et là encore, certains investissements ne se sont pas faits. Parfois, ça peut arriver, mais quand ça arrive chaque année, ça nous pousse à nous interroger. Donc une gestion saine oui, mais une absence de résultats non. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vois Monsieur PEREIRA. Je vais vous laisser la parole. Allez-y, Monsieur. »

Mr PEREIRA : « Merci. Je vais juste insister un peu sur la gestion saine parce que je ne suis pas tout à fait d'accord. C'est très bien de réduire le taux d'endettement de la Ville. Je ne sais pas si c'est très malin d'attendre que les taux augmentent autant pour avoir un besoin d'investissement et de prendre des crédits pour le pôle culturel qui va arriver, dont les coûts vont augmenter forcément, étant donné l'inflation qu'il y a sur les matériaux. Donc gestion saine, c'est une question de point de vue. Oui, quand on regarde la photo vote fait, on se dit qu'effectivement on a baissé l'endettement, par contre permettez-moi de vous dire qu'en bon père de famille, j'aurais investi un crédit quand les taux étaient plus bas. »

Mr le Maire : « Merci de votre remarque. Je vais répondre évidemment. Est-ce qu'il y a d'autres interventions souhaitées par l'ensemble des élus de cette assemblée communale ? Pas d'autres interventions. Je vais répondre sans qu'il y ait de débat trop important parce qu'on a déjà souvent discuté sur ce sujet. Je vois que vous avez voulu être, non pas réducteur, mais synthétique et je vous en remercie. C'est important d'être le plus synthétique possible et de frapper l'opinion là où les Raincéens doivent réagir. Tout ce qui a été prévu en termes d'investissement n'a pas été réalisé, il faut se dire les choses, et chaque année, nous n'avons pas été en capacité de pouvoir réaliser tout ce qui était prévu. Mais en regardant dans le rétroviseur des neuf dernières années, beaucoup de choses ont été réalisées, il en reste encore, il y a eu du retard sur certaines opérations, mais lorsque les opérations sont réalisées, on sent une certaine satisfaction des Raincéens. On ne voit peut-être pas les mêmes. On a eu du retard sur certains éléments, mais tout ce que nous avons réalisé, s'est réalisé dans la qualité. C'est vrai qu'on a noté ce qui a été dit par l'opposition sur certains sujets, on a noté des sujets sur lesquels on a rectifié les choses. D'autres, nous ne les avons pas rectifiées parce qu'il ne fallait pas les rectifier.

Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une Ville qui a une voirie renouvelée, pas suffisamment, je le redis et nous avons pour projet plusieurs voiries à réaliser et à chaque fois, en enfouissant l'ensemble des réseaux, mais c'est vrai que nous avons en tête le boulevard du Midi et que nous avons en tête le boulevard de l'Ouest qui sont des priorités pour nous. Lorsque vous avez à refaire par Véolia l'eau potable, lorsque vous avez à faire des parties d'assainissement, lorsque Gaz de France vous dit, attention, c'est vrai, on se pose alors des questions à refaire cette voirie et malheureusement, on est obligé d'attendre. Donc on priorise à nouveau en attendant que les concessionnaires aient pu réaliser ces types de travaux. Dans la réalisation des bâtiments, je trouve qu'on a fait beaucoup de choses. Par exemple, je vais vous en donner un que vous auriez pu citer. L'escalier du réfectoire de l'école Thiers. Il est toujours provisoire parce que nous n'avons pas encore décidé de la typologie d'accès parce qu'aujourd'hui, on a plusieurs projets depuis plusieurs années d'ailleurs et on n'arrive pas à se mettre d'accord, ce n'est pas un désaccord entre nous, sur le meilleur escalier et surtout la meilleure pérennité. C'est un sujet que vous n'avez pas sorti, mais moi, je le sors à votre place parce qu'on a cette interrogation et ainsi de suite. Je sais que vous êtes tous fans et soutien du développement durable. Nous avons engagé à pas feutrés une déminéralisation des sols, nous l'avons fait ce week-end en particulier en rendant hommage à une femme exceptionnelle. Certains d'entre vous, pas tous, étaient là pour rendre hommage à la Comtesse de Balzan qui a sauvé de la mort 20 personnes. Une plaque, un arbre et on déminéralise, on a déminéralisé le fonds de la cour des Fougères. Sur demande en particulier de Marie-Thérèse CORDONNIER, on va continuer. Ce sont une série d'éléments. J'avais demandé aux services techniques et je voulais mettre dans le document tout ce qui avait été fait en 2022. On a 600 lignes. Ce n'est pas les changements de poignées ou, etc. 600 lignes d'action différentes qui sont menées. J'aimerais bien partager avec vous sur des actions qui ne sont pas forcément très intéressantes pour la politique, au sens pur du terme, mais pour la gestion municipale. C'est l'assainissement dans nos écoles. Ça nous coûte une fortune, ça coûte une fortune à tous les Maires et on voit que depuis deux trois ans, il y a des changements de comportements qui font que nos réseaux sont bouchés. Dans toutes les villes, on a échangé avec les 14 Maires de Grande Paris Grand Est, on a ce phénomène-là. On est au quotidien à l'affût sur tous ces sujets. Je n'ai pas cité l'endettement mais vous l'avez souligné.

Quand vous avez un endettement à 74 € au lieu de 816 €, il faut le souligner. Monsieur PEREIRA, c'est un chiffre que vous ne retenez pas. Vous retenez le fait qu'il faut absolument emprunter. Je suis d'accord sur le fait qu'il faille emprunter. Si vous étiez vraiment très finement accro de ce qui se fait aujourd'hui, on a une tendance à la baisse récente. J'analyse aussi, je ne dis pas que je suis aussi finement accro. D'accord, donc je ne réponds pas à votre question. Même si on a changé les micros, je n'arrive pas à comprendre ce que vous dites. Mais rassurez-vous, je vais faire l'effort nécessaire pour comprendre tout ce que vous dites. Je vous l'assure. Ma doctrine, c'est d'emprunter quand on en a besoin. On fait tout pour, non pas ne pas emprunter, mais faire en sorte que nous puissions emprunter lorsqu'on a un besoin. Aujourd'hui, on a pris les conseils à l'extérieur, on voit bien qu'on aurait pu le faire, mais ça n'aurait servi à rien. On pourra faire une commission finances sur le sujet et je vous démontrerai évidemment les éléments. Si ça avait été le cas contraire, je vous aurais dit aussi, on s'est trompé, on aurait dû, etc. Mais on ne va pas rentrer dans ces détails-là. Je voulais simplement répondre à ces deux questionnements. Si vous n'avez pas d'autres questions, nous allons pouvoir... Monsieur RONDEPIERRE a une nouvelle question. Allez-y. Madame RAOULT après. »

Mr RONDEPIERRE : « *Oui très brièvement Monsieur le Maire. Parfois on n'a pas pu faire les réalisations souhaitées, mais vous avez dit, le reste de ce qu'on a pu réaliser, ce sont de belles réalisations. Notre rôle d'élu est évidemment d'alerter donc je pense qu'il faut quand même jeter un coup d'œil à ce qu'il se passe à la piscine. On a beaucoup de plaintes de Raincénens sur la qualité de l'équipement, notamment les finitions, les vestiaires.*

Je rappelle, les Raincénens ne le savent peut-être pas, qu'une petite fille a vu son bras être cassé et c'est un moindre mal au regard de ce qui lui est arrivé, un vestiaire qui lui est tombé dessus. Je rappelle aussi que le dojo, appelé la Raincénenne, inauguré en grande pompe, est à moitié fini, c'est un bâtiment qui, j'utilise le conditionnel, comporterait de l'amiante, des carreaux sont cassés, il manque des poignées à certaines fenêtres, je ne suis pas sûr que nous soyons sur une réalisation de grande qualité, en tous cas pas pour Le Raincy de l'excellence que vous prônez. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « *Merci, Monsieur. Je vais laisser après la parole à Madame RAOULT, mais juste avant, je ne peux pas entendre dire des choses qui sont fausses. Vous savez le Maire a un retour d'informations quasiment immédiat sur tout ce qu'il se passe dans la Ville. Vos propos permanents, c'est de casser ce qui est fait. Vous parlez de piscine, c'est un parc aquatique. Pourquoi c'est un parc aquatique ? Vous n'avez pas la parole. Tout simplement parce qu'il y a un sauna, il y a un hammam, un jacuzzi et un solarium. On n'a jamais eu autant de personnes qui ont utilisé cette structure, on n'a jamais eu autant d'enfants qui ont appris à nager. Et vous citez un exemple qui a probablement quatre à cinq mois d'une enfant de 11 ans et demi exactement qui est montée sur un vestiaire, qui l'a secoué et qui a fait qu'elle est tombée du haut de ce vestiaire. J'ai tous les éléments. Ça arrive dans toutes les structures et vous, vous dites, oh les vestiaires ne sont pas bons, etc. On n'est pas sur un échange. Donc je crois qu'il est important qu'on ne puisse pas dire des choses qui ne correspondent pas à la réalité. Sinon voilà. Si vous m'aviez parlé d'autres sujets qui sont réalisés, je vous aurais répondu il y a là un problème. Donc la réponse vous est apportée. Je vois que Madame RAOULT maintient sa parole et Madame BIZOUERNE veut la prendre juste après. Donc Madame RAOULT. Allez-y. »*

Mme RAOULT : « *Oui Monsieur le Maire. Bonjour. Puisque nous sommes dans la section investissement, je souhaitais vous parler d'un investissement qui est cher à mon cœur, c'est le centre de loisirs du Raincy. Je voulais savoir où nous en sommes. Vous n'êtes pas sans savoir que c'est un établissement qui a été créé par mon mari il y a de cela quelques années. Comme nous allons parler également du nouveau prestataire, la Maison Bleue, qui va peut-être effectivement œuvrer à l'intérieur de ce centre de loisirs, j'aimerais avoir un petit peu plus de précisions sur son devenir. Merci beaucoup. »*

Mr le Maire : « *Je vais répondre à votre question. Vous vous souvenez que votre époux, Monsieur RAOULT en tant que Maire, avait fait le choix judicieux à l'époque de créer un centre de loisirs donc neuf sur le site des Bosquets, centre de loisirs maternel et centre de loisirs élémentaire. Nous avons, il*

y a quelques années, eu quelques difficultés en particulier sur le centre de loisirs maternel puisque nous avons constaté des fissures et nous avons constaté de légers mouvements de sol. Nous avons ensuite réalisé des études techniques de structure pour voir s'il y avait une difficulté. Dans le doute, même s'il n'y avait pas de difficulté majeure, contrairement à ce que l'on peut voir et ce que certains d'ailleurs ont pu faire valoir et pas autour de la table. On a senti que quelques personnes voulaient faire valoir quelques exagérations sur ce site. J'ai souhaité que seule la partie du centre de loisirs élémentaire soit utilisée, ce qui fut fait par la halte-jeux, halte-garderie. Donc les études montrent qu'il y a des mouvements de terrain qui sont liés à de l'eau à un niveau très élevé, plus proche du sol et il y a de surcroît des passages d'assainissement qui sont liés en fait aux constructions qui sont au-dessus et qui donnent sur la haie des Coteaux. J'ai pu m'en apercevoir d'ailleurs par une demande il y a de cela maintenant trois ans d'un propriétaire d'un pavillon qui me disait, mon assainissement passe par la propriété municipale et donc passe sous le centre de loisirs et je souhaite vendre ma maison et je souhaiterais avoir une attestation comme quoi vous autorisez le passage de notre assainissement. Donc nous avons fait évidemment les recherches nécessaires, tout ceci datant des années 1928. Je le redis. Aucun des Maires qui se sont succédé depuis cette période n'avaient mis à niveau parce qu'ils n'avaient pas été interpellés sur ce sujet. Donc cet été, nous allons faire des travaux au droit de l'entrée de l'ancien centre maternel pour faire un état de l'art, de la situation en particulier des fondations pour voir où nous en sommes et s'il faut reprendre les fondations.

Nous avons l'assurance par le bureau de structure que nous pouvons utiliser la partie élémentaire donc qui a été transformée en halte-jeux, halte-garderie et la structure qui est derrière qui est l'ancienne restauration et qui est utilisée aujourd'hui par plusieurs associations. Voilà où nous en sommes, le point de situation. Je dois avouer avant d'avoir les résultats des bureaux, parce que j'ai fait passer deux bureaux différents de structure, que je me disais est-ce qu'on va pouvoir maintenir cet établissement parce qu'il montrait des failles assez importantes. Pour tout vous dire, pour être précis, la fente principale, puisqu'on a mis des témoins qui ont été suivis par des entreprises, ce témoin a bougé d'un millimètre entre décembre 2021 et mai 2023. Pour vous donner des précisions. Vous voulez reprendre la parole ? Je vous la donne. »

Mme RAOULT : « Oui. Tout simplement, nous en avions déjà parlé. J'étais effectivement au courant de tout cela. Je voulais simplement avoir un point d'étape et je souhaiterais que vous me fassiez part effectivement quand le projet avancera. »

Mr le Maire : « Je le ferai Madame. Merci, Madame. Je vais laisser la parole à Madame BIZOUERNE qui l'a demandée. »

Mme BIZOUERNE : « Merci. En fait, c'était juste une petite précision. Je rebondis sur la question de Monsieur RONDEPIERRE par rapport au parc aquatique. Sur la dernière lettre du Maire, j'ai vu qu'il était mentionné qu'il y avait eu 162 000 entrées au parc aquatique. J'ai fait le calcul. 162 000 sur 365 jours alors que ce n'est pas ouvert 365 jours de l'année, ça fait 443 entrées par jour. C'est énorme. Aucune piscine du département n'a 443 entrées sur 365 jours. Je pense qu'il y a une coquille sur ce chiffre. 16 000 peut-être, mais pas 162 000, c'est impossible. »

Mr le Maire : « Vous l'avez utilisé très largement, la piscine. Je vous rappelle que c'est maintenant un parc aquatique et qu'il a un facteur d'attraction notable et que sur une année, il y a eu un grand nombre d'entrées. »

Mme BIZOUERNE : « C'est impossible Monsieur le Maire. Il y a des parcs aquatiques tels que celui d'Aulnay qui est quand même bien au-delà de celui du Raincy. »

Mr le Maire : « Vous le connaissez bien celui d'Aulnay alors parce que ça m'intéresse. »

Mme BIZOUERNE : « Je l'ai visité, j'y suis allé. Bien sûr. Lorsque j'étais à vos côtés d'ailleurs. Il est ouvert tout l'été, il est ouvert bien plus que celui du Raincy. 162 000 entrées, Monsieur le Maire, faites le calcul. Sur 365 jours, ça fait 443. »

Mr le Maire : « Je retiens Madame BIZOUERNE votre remarque. »

Mme BIZOUERNE : « Il n'est pas ouvert tous les jours. »

Mr le Maire : « Mais il est ouvert le samedi et le dimanche et le public. Si vous voulez savoir combien dimanche dernier, nous avions d'entrées. Nous avons eu 423 entrées. »

Mme BIZOUERNE : « Ce n'est pas possible sur 365 jours, c'est impossible. »

Mr le Maire : « Merci de votre intervention. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le compte administratif parce que nous sommes sur le compte administratif ? Il n'y a pas d'autres interventions sur le compte administratif. Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. La personne désignée pour présider le Conseil au moment du vote du compte administratif et bien je vous propose que ce soit Jocelyne PAIGNON. Elle va venir me rejoindre. Je vais vous quitter, temporairement. »

Mme PAIGNON : « Le Conseil est appelé à donner son avis quant à la production du compte administratif présenté par Monsieur le Maire. Il vient de constater les identités de valeurs entre les indications du compte de gestion dressées par le trésorier principal relatives aux mouvements recettes, dépenses et aux résultats constatés en fin d'exercice. Je vais donc passer aux voix le compte administratif 2022. La majorité municipale apporte son soutien plein et entier à la gestion du Maire. Que ceux qui sont d'avis d'approuver le compte administratif 2022 veulent bien lever la main ? Je vous remercie. Que ceux qui sont contre veulent bien lever la main ? Je vous remercie. Que ceux qui s'abstiennent veulent bien lever la main ? Je vous remercie. Le compte administratif de l'exercice 2022 est approuvé par le Conseil. Je vous en remercie. Nous pouvons applaudir Monsieur le Maire pour sa gestion. »

Mr le Maire : « Merci Jocelyne, merci à l'assemblée communale. »

Délibération n°- Vote de la clôture des comptes de la Caisse des Écoles

Mr le Maire : « Il nous faut sur la partie finances assurer le vote de la clôture des comptes de la Caisse des Écoles. C'est un feuilleton en plusieurs étapes, mais nous arrivons à la fin. Il s'agit d'arrêter les comptes de la Caisse des Écoles de la commune du Raincy, ce que nous avions fait avec un résultat de 832,60 euros, de procéder à la liquidation de la Caisse des Écoles de la commune du Raincy et d'intégrer les résultats de la Caisse des Écoles au budget supplémentaire de la commune du Raincy. Évidemment, c'est la suite. Comme nous en avions discuté ensemble et échangé, la Ville fait beaucoup pour les écoles et beaucoup de villes n'utilisent plus la Caisse des Écoles comme moyen d'intervention dans les écoles. Je pense que Marie-Thérèse CORDONNIER évidemment soutient cette position. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Merci, Monsieur le Maire. Alors je pense que dans cette délibération, on doit avoir à peu près ce qui doit représenter un peu le mieux votre gouvernance dans cette Ville, votre plaisir autocratique dans cette Ville en fait. Vous n'avez pas consulté les associations de parents d'élèves pour savoir ce qu'elles en pensaient. Pire, les associations de parents d'élèves ont fait une démarche pour

sauver la Caisse des Écoles et plusieurs parents ont donné à la Mairie des dons à la Caisse des Écoles pour la maintenir, car comme il est stipulé sur la délibération, en octobre 2022, on a décidé de mettre un terme, vous avez décidé pardon, j'ai voté contre, vous avez décidé de mettre un terme au terme de l'exercice 2022. Donc toutes recettes que vous auriez reçues dans l'année 2022 auraient dû ne pas pouvoir fermer cette Caisse des Écoles. Non seulement vous avez expliqué aux parents que la décision était prise, ce qui est un mensonge du coup parce que si vous aviez encaissé de l'argent, vous n'auriez pas pu dissoudre la Caisse des Écoles. Mais en plus vous n'avez clairement pas fait respecter le choix de ces parents qui auraient voulu avoir une Caisse des Écoles, une Caisse des Écoles qui je le rappelle a pour vocation à prendre des décisions entre parents, municipalité et équipe pédagogique. Comme Monsieur le Maire veut avoir les pleins pouvoirs dans une Ville, et confond le rôle de monarque et de Maire, il fait le choix de mettre fin à une Caisse des Écoles qui aurait pu être constructive et dans l'intérêt des familles et des enfants. Je vous laisserai comme à votre habitude travestir tous mes propos, mais bien évidemment, je voterai contre parce que ça ne va pas du tout dans l'intérêt des enfants du Raincy. Merci. »

Mr le Maire : « Alors merci de vos propos. On doit remercier tous les intervenants, quel que soit le contenu. On m'a appris à être poli et respectueux, ce que je fais. Voilà. Je vois que Monsieur RONDEPIERRE s'affiche. Je vais lui laisser la parole. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas reprendre tous les éléments de mon collègue David PEREIRA qui a été assez exhaustif sur le sujet, mais juste pour donner la position de notre groupe, évidemment on votera contre parce que nous trouvons que cette décision ne va pas dans le bon sens. Avoir un tissu associatif riche, une vie animée, notamment au sein de nos écoles, c'est important. Vous faites le choix de manière unilatérale de priver les parents et les enfants de ça, c'est bien dommage. C'est une Ville qui devrait être intergénérationnelle, ça n'est pas le cas aujourd'hui. Nous le regrettons. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Pas d'autres intervenants ? Madame RAOULT allez-y. »

Mme RAOULT : « Oui Monsieur le Maire, d'une façon un peu plus pondérée, je partage l'avis de mes collègues ici ce soir. Je tenais beaucoup à la Caisse des Écoles et je suis extrêmement déçue qu'elle cesse ce soir d'exister donc voilà, bien évidemment je voterai contre, tout comme Sandrine LADISA qui fait partie de mon groupe. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Je rappellerai que c'est au moins la troisième ou quatrième délibération que nous passons en plus de trois années. On a donc lancé ce processus. Il nous arrive souvent d'apporter des subventions aux coopératives. Pour avoir discuté et échangé avec l'adjointe à la réussite éducative, elle m'indiquait en fait que les coopératives, je ne dis pas qu'elles regorgent d'argent, mais il me paraît quand même nécessaire de vous dire que dans certaines écoles, les écoles ont souhaité faire des spectacles et des animations complémentaires pour pouvoir dépenser l'argent. Il faut quand même qu'on se dise les choses. La réalité c'est ça, ce n'est pas de jeter des choses en l'air qui ne correspondent pas du tout à la réalité. La réalité, c'est qu'on a un objet, je vous l'ai expliqué déjà à plus de trois reprises. Nous en sommes à la cinquième explication. Une Caisse des Écoles a un coût en fonctionnement, c'est une administration, c'est un budget spécifique. Je fais la chasse aux coûts qui ne servent à rien. Donc il est préférable de verser de l'argent dans les coopératives. J'étais au Conseil d'École tout à l'heure avec une de nos élues, Madame BEAUFREMEZ, de l'école maternelle LA FONTAINE. On était en train de regarder les coûts d'achats de tout. À un moment, la Directrice dit, sur la pharmacie, cette année... Madame la Directrice, il faut combien ? On va mettre 150 ou 200 €. C'est juste ce qu'elle demandait parce qu'il y a eu un peu plus d'enfants qui, etc. Il n'y a pas de limite de budget. Si les Raincéens m'entendaient, ils se diraient, mais là il est tombé sur la tête. Sur nos écoles, je ne limiterai jamais les budgets. Ce sont des outils et donc il y a un outil qui s'appelle la Caisse des

Écoles qui est obsolète, qui ne sert à rien. S'il avait servi à quelque chose, si les fédérations de parents d'élèves s'étaient dit que ça devait servir à quelque chose, là il y aurait eu des chèques qui seraient arrivés et pas des manipulations qui ont été faites au dernier moment pour essayer de créer une perturbation. Nous sommes là pour travailler ensemble, pas pour créer une difficulté supplémentaire ou pour créer simplement une idée nouvelle qui ferait germer dans l'esprit de certains parents le fait que la Ville n'apporte pas ce qu'il faut aux enfants. On ne va pas rentrer dans ces débats. Chacun s'est exprimé. Vous n'allez pas repartir, vous vous êtes déjà exprimés sur le sujet, Monsieur PEREIRA et Monsieur RONDEPIERRE. Le système itératif qui consiste à faire que vous vous exprimez, vous posez une question, j'y réponds et puis vous reposez une autre question. La petite caméra est pour vous. Vous n'avez pas la parole, je vous remercie. »

Mr RONDEPIERRE : *150 000 € par an et quand on parle d'enfants, on ne parle de coûts, Monsieur le Maire. »*

Mr le Maire : *« Il s'agit du point 3, clôture des comptes de la Caisse des Écoles. Qui est pour ? Qui est contre ? Pas d'abstentions puisqu'il n'y a que des pour et des contre.*

Délibération n° Affectation des résultats des comptes de la Caisse des Écoles

Mr le Maire : *« Affectation des résultats des comptes de la Caisse des Écoles, je dis bien affectation des résultats de la Caisse des Écoles dont je vous parlais tout à l'heure pour 832,60 € au budget de la Ville, budget de fonctionnement sur le budget supplémentaire. Il y a une question de Monsieur PEREIRA ? Sur l'affectation ? D'accord, allez-y. »*

Mr PEREIRA : *« La Caisse des Écoles ayant pour but encore une fois d'aider les écoles, j'aurais trouvé ça intéressant qu'on l'affecte directement à l'école, bref. On va s'abstenir parce que par définition, on considère que cet argent aurait dû rester dans la Caisse des Écoles. La Caisse des Écoles aurait dû rester ouverte et la Caisse des Écoles, a encore une fois pour vocation à dépenser de l'argent certes, mais concerté avec les parents et les équipes pédagogiques donc si les écoles sont obligées de dépenser l'argent de la coopérative pour des spectacles, c'est que visiblement l'argent que vous y avez dédié à la base ne convenait pas à l'équipe pédagogique, d'où l'intérêt de la concertation. Merci. »*

Mr le Maire : *« Mais dans les coopératives, qui est-ce qui met l'argent ? Ce sont les parents et la Ville, mais le spectacle de cette école a été payé en intégralité sans demander un seul euro aux parents sur cette fin d'année. On peut reprendre chaque élément. J'aimerais bien qu'on ait à un moment un jour cette discussion sur les réalités. Je connais ces dossiers, je les connais bien et peut-être même école que vous connaissez plutôt bien, je connais aussi ces éléments-là. Donc on peut reprendre ça, mais ce qu'il faut, c'est qu'on se dise la vérité. Ce n'est pas parce qu'il y a une caméra qu'il faut dire des choses qui sont fausses. Écoutez, c'est comme ça, on prend de toute façon votre position. C'est très important. Et donc on va pouvoir passer au vote sur l'affectation des résultats des comptes de la Caisse des Écoles. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Madame RAOULT, vous étiez contre ou pas ? »*

Délibération n° - Approbation de la procédure de cession des biens

Mr le Maire : *« Toujours les finances, approbation de la procédure de cession des biens. Je l'avais indiqué au cours du budget primitif puisque ça faisait partie des équilibres financiers que nous souhaitions proposer. Nous avons des biens pour lesquels nous pensons qu'il serait souhaitable de les céder immédiatement ou dans un futur proche ou plus lointain. En tous cas, nous avons réalisé une première liste de biens pour lesquels nous souhaitons réaliser une estimation par France Domaines et donc il s'agit pour cette délibération de valider la désaffectation et le déclassement desdits biens du domaine public communal pour un reclassement dans le domaine privé en vue de cession après avis du*

service des Domaines, même si une partie est déjà dans le domaine privé de la Ville, et d'autoriser le Maire à engager toutes les procédures pour assurer la cession des biens susvisés. Je précise évidemment que ce n'est pas moi qui vais aller vendre chaque bien. Nous souhaitons poser auprès des Notaires pour qu'ils puissent y avoir le choix du mieux-disant en fonction évidemment de la destination. C'est le sens même de cette délibération qui va nourrir une partie des 3 000 000 € de cession que nous avions indiqués dans le projet de budget primitif. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur PEREIRA, Madame RAOULT, Monsieur RONDEPIERRE dans l'ordre. »

Mr PEREIRA : « Merci, Monsieur le Maire. Après l'ingénierie financière, comme vous l'appelez, du crédit qu'on va acheter plus cher, on va en plus se mettre à vendre de l'immobilier quand l'immobilier baisse et qui va avoir pour ricochet d'impacter les Raincéens qui voudraient vendre leurs biens immobiliers. Bravo, on est au top. Maintenant, comme je sais que vous êtes un homme qui aimez les propositions, j'aurais aimé qu'on ait cette discussion lors d'une commission, je ne sais pas que vous auriez pu organiser. »

Mr le Maire : « Vous auriez pu poser la question à la commission de la vie municipale. Mais il faut arriver à l'heure, il ne faut pas partir avant que ce soit fini. »

Mr PEREIRA : « Encore une fois Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas public non, mais on peut avoir des discussions, des échanges pour nourrir votre réflexion et puis ensuite vous pouvez briller devant les caméras. Il n'y a aucun problème. »

Mr PEREIRA : « Je vous disais, je ne pense pas que c'était dans le sujet de mes propos. Encore une fois, je vous proposais d'organiser une commission pour discuter de ce qu'on pourrait faire comme projets autour de ces parcelles, de ces biens ou de ces appartements. J'en ai quelques-unes à vous donner comme ça dans le désordre, mais je pense qu'un parking allée Verdun aurait été pertinent. On a un problème de stationnement avenue de la Résistance. Villa Thiers, je suis très étonné, je me demande ce que l'on va faire après, ce que va devenir l'horticulture au Raincy. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas à cet endroit-là. C'est une maison Villa Thiers, on ne va pas vendre le terrain de l'horticulture. Allez voir les adresses quand même. »

Mr PEREIRA : « Il y a bien un projet qu'on pourrait faire autour, mais si vous voulez, encore une fois, au lieu de lancer les invitations, organisez, agissez au lieu de faire des grandes phrases en disant qu'on est que de l'opposition qui ne faisons rien. On est présents, on vient en commission, même si on a des contraintes personnelles. Je suis désolé, je suis un être humain avec des enfants et de temps en temps, je dois m'en occuper. Donc j'ai dû m'absenter pour m'occuper de mes enfants lors de cette commission et j'en suis fortement désolé. D'ailleurs, il me semble que je suis venu malgré le fait qu'aucun document ne nous ait été fourni alors que j'ai dit que je ne viendrais plus à une commission si je n'avais pas de documents pour pouvoir travailler avec vous et ça a été encore le cas. J'ai fait l'effort de venir, aucun document ne nous a été fourni, encore une fois. Donc, me reprocher de ne pas être présent à une commission quand vous ne donnez aucun élément de travail, je vous le redis, votre opposition et je me fais peut-être la voix de mes collègues et je m'en excuse s'ils ne partagent pas la pensée, votre opposition est présente pour aider les Raincéens, pour aider Le Raincy à être plus grand, à être meilleur. On est là au service de la Ville, pas pour toujours se prendre des remarques désobligeantes de votre part. Merci. »

Mr le Maire : « Écoutez Monsieur, vous n'avez aucune remarque de ma part, mais quand vous, vous vous permettez de critiquer la majorité et de lancer comme ça à l'encan, des choses qui sont quand même extrêmement limites, il ne faut pas simplement vous dire que les choses vont filer comme cela. Non, la réalité des choses. Dans votre précédente intervention, c'était le cas. On ne va pas revenir là-

dessus. Mais je vous demande simplement en tant qu'élu d'opposition, on vous donne des adresses, au moins allez voir. Vous nous parlez d'un jardin alors que c'est une maison. Vous nous parlez d'un jardin d'horticulture, vous venez de le faire. Comment ? À côté non. C'est dans la même voie. C'est à 100 mètres de là. Vous ne connaissez pas. »

Mr PEREIRA : « Je suis en train de vous dire qu'il y aurait pu avoir un projet avec l'horticulture. Vous n'écoutez pas. »

Mr le Maire : « Attendez, Monsieur, je sais que vous voulez me faire monter, mais vous m'êtes très sympathique. Vous connaissez Le Raincy. Le jardin de la société d'horticulture qui est une propriété municipale, que la Ville met à disposition de la société d'horticulture, il est au fond de la Villa Thiers, en l'occurrence. Vous nous dites qu'il faut faire quelque chose avec la société d'horticulture. Mais la maison qui est en vente, elle est au milieu de la Villa Thiers. »

Mr PEREIRA : « Et on ne peut pas faire un local à cet endroit pour accueillir de l'administratif autour ? »

Mr le Maire : « On prend. Je vais faire visiter le Conseil Municipal et vous me direz si on fait un local administratif au milieu de la Villa Thiers. C'est une proposition intéressante. Je pense qu'il faut à chaque fois s'intéresser à vos propositions, Monsieur PEREIRA. Je pense que tous les élus connaissent la Villa Thiers, nous irons en procession voir au milieu de la Villa Thiers ce que nous pouvons faire en terme administratif. Je vois Gilbert MINELLI qui en charge des jardins partagés, il a juste un sourire rentré. Donc on ne sourit pas parce qu'après vous allez nous dire qu'on se moque. Je peux vous dire qu'on va organiser la visite et vous verrez le 5bis Villa Thiers où il est et puis vous nous prolongerez votre proposition pour savoir ce que l'on peut mettre comme administration à cet endroit. Je pense que les riverains qui sont là seront très heureux. Merci beaucoup. Il y a d'autres interventions. Madame RAOULT. Je répondrai. »

Mme RAOULT : « Apparemment, j'ai un mot où il n'y a pas de diffusion. Je ne sais pas où ça en est. »

Mr le Maire : « Vous allez voir. J'ai eu une information tout à l'heure et on m'a dit que c'était bon donc j'espère que ça diffuse. »

Mme RAOULT : « Donc dans la même veine que Monsieur PEREIRA, j'espère ne pas recevoir la même avoinée. Je vais vous parler du 44 allée des Bosquets. Il se situe près du centre de loisirs, on est d'accord ? »

Mr le Maire : « C'est l'ancienne maison du gardien du centre des bosquets. »

Mme RAOULT : « Je me disais en moi-même que nous pourrions peut-être y mettre la Maison des Jeunes. C'est une proposition. Je n'avais pas eu les adresses avant de venir ce soir, même en commission donc je me suis dit peut-être que c'est un rassemblement de jeunes. On pourrait peut-être y réfléchir. »

Mr le Maire : « On a un centre administratif Villa Thiers et une Maison des jeunes au 44 allée des Bosquets. On prend toutes les propositions de l'opposition. On ira sur place. »

Mme RAOULT : « J'ai regardé sur Google Street donc je pense que ça a l'air faisable. »

Mr le Maire : « Je ne veux pas être désagréable avec vous, mais vraiment, nous irons sur place et vous verrez. »

Mme RAOULT : « J'espère ne pas subir le même sort que Monsieur PEREIRA ce soir. »

Mr le Maire : « Très bien. J'ai Monsieur RONDEPIERRE ensuite. Allez-y, Monsieur. »

Mr RONDEPIERRE : « Évidemment, on va voter contre cette délibération qui va dans le mauvais sens. Je suis allé voir les parcelles concernées. Je n'ai pas pu visiter de l'intérieur, mais dont acte. Si vous nous proposez, il n'y a aucun problème, je me rends disponible. Je pense qu'on aurait pu réfléchir à des projets intéressants qui manquent à la Ville du Raincy.

La Maison des Jeunes, ça a été rappelé, mais ça aurait pu être aussi la Maison de l'Animal. D'ailleurs, on évoque cette idée dans la charte sur le bien-être animal. La Maison de l'Environnement, pourquoi pas un parking, pourquoi ne pas mettre des services publics. Vous allez me dire que les services publics, il y en a plus aujourd'hui puisque vous avez quasiment tout mis en délégation de service public, mais comme dirait, vous savez que c'est une phrase qui est chère à mon cœur, Émile de Girardin, gérer c'est prévoir et ne rien prévoir c'est courir à sa perte. Rien ne dit que demain on n'aura pas besoin d'avoir de nouveau et je l'espère des services publics locaux et non pas en DSP donc vendre les bijoux de famille comme vous le faites pour ne pas investir en faveur des Raincéens, mais plutôt en faveur de votre communication, je l'évoquais tout à l'heure, c'est quand même fortement regrettable. Je pense que ces bâtiments, nous pourrions les garder et nous pourrions les utiliser à bon escient. C'est une fois de plus une décision que vous avez prise de manière unilatérale. Nous le regrettons et encore une fois, vendre le patrimoine raincéen, c'est tout sauf une bonne idée. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Alors je vois Monsieur CUADRADO qui a demandé la parole. C'est cela ? Je lui donne volontiers. »

Mr CUADRADO : « Oui Monsieur le Maire, je ne vais pas redire ce qui a été évoqué. J'ai simplement une question. Est-ce que c'est nécessaire de vendre ces biens ? Est-ce que la Ville a tout simplement besoin de les vendre, financièrement est-ce qu'on en a besoin ? La réponse, on aurait tendance à forcément penser que non puisqu'on ne sollicite pas d'emprunt ni rien donc c'est pour ça que je ne comprends pas la nécessité de les vendre et même j'allais presque vous proposer, à la limite, pourquoi pas, c'est votre gestion de vouloir les vendre, vous en avez tout à fait le droit. Dans la mesure où il y a eu des retards avec le centre culturel, on aurait pu se dire que ces locaux qui sont vacants moyennant évidemment une petite réhabilitation nécessaire j'imagine, auraient pu être mis à disposition des associations puisqu'on manque d'espaces actuellement le temps que le centre culturel sorte de terre. Voilà c'était ma question. Est-ce qu'on a vraiment besoin de la manne financière qui sort de la vente de ces biens ? Je n'en suis pas certain. »

Mr le Maire : « Merci de votre question. Monsieur PEREIRA redemande la parole ? C'était une erreur. OK. Et Madame RAOULT non ? Monsieur RONDEPIERRE, je vous la redonne quand même. »

Mr RONDEPIERRE : « 10 secondes. Merci. Juste du coup, on vote quand même cette délibération ce soir ou comme des propositions viennent d'être faites, puisque vous avez dit je les prends. »

Mr le Maire : « On prend cette délibération pour donner la possibilité à la Ville d'estimer les biens. On ne va pas les vendre. Je viendrais vers vous pour vous dire quelle est la méthode et je l'ai déjà indiqué, à travers les notaires qui mettront à la vente ces biens. Vous faites des propositions, mais Monsieur CUADRADO a eu une dernière phrase qui est de dire, mais finalement, si on n'emprunte pas, on n'en a pas besoin. Si on n'emprunte pas, c'est aussi parce qu'on vendra quelque chose. Si nous avions une pépite de plusieurs millions d'euros, nous ne serions pas amenés à vendre. Mais je vous proposerai quand même de vendre. J'ai dirigé des entreprises, quand vous avez des éléments dont vous n'avez plus besoin. Si vous nous dites qu'il faut faire un centre administratif à la Villa Thiers, une Maison des Jeunes 44 allée des Bosquets ou Monsieur RONDEPIERRE a fait plusieurs propositions, pourquoi pas ? On peut étudier ces propositions. On verra aussi avec les riverains. Mais ça coûte. Vous savez que la Ville paie des impôts sur ces biens. Ça sert à quoi de payer des impôts sur des biens. Et leur entretien ? L'entretien maintenance existe, il est réel. Nous sommes amenés à faire que l'argent de la Ville soit

utilisé pour entretenir des biens qui sont vides. Certains le sont depuis peu. Le gardien par exemple de l'allée des bosquets, la Villa Thiers était une maison qui était louée à une personne qui est décédée et sa famille nous a indiqué vouloir évidemment la libérer.

Cette personne avait été employée municipale et elle avait obtenu le logement sous Monsieur MEGE, au début de son premier mandat, en 1976. Si vous me dites, il faut faire un centre administratif, encore une fois, je suis prêt à prendre en compte toutes les propositions, mais la gestion d'une Ville, on a à investir, on a du fonctionnement, tout va bien pour nous aujourd'hui. On va avoir plus d'investissements à réaliser sur la fin de l'année et sur 2024 évidemment avec le pôle culturel. Si nous pouvons vendre des structures dont nous n'avons pas besoin et qui nous coûtent aujourd'hui, je pense que c'est de la bonne gestion. C'est tout. Nous reviendrons vers vous et on ira se balader et voir chacune des structures évidemment. Voilà. Monsieur CUADRADO. »

Mr CUADRADO : « C'est juste une question annexe puisqu'il ne s'agit pas de la vente, je l'ai bien compris, mais si jamais ces biens venaient à être vendus, est-ce qu'on a la garantie que le Préfet ne mettra pas un droit de préemption pour la construction de logements sociaux dans la mesure où comme vous le savez, on n'est pas dans les clous. Je pose la question. »

Mr le Maire : « En fait, il faut voir la surface. Il y a un appartement allée Victor Hugo, il est tout seul, il n'y a pas d'autres logements aidés autour. L'allée des bosquets, c'est un pavillon. Sur la Villa Thiers, voilà. L'allée des Bosquets. L'allée de Verdun, c'est autre chose. C'est plus qu'un pavillon, c'est un tout petit collectif puisqu'il y a deux appartements dont un est utilisé par un de nos employés municipaux qui sera évidemment relogé si nous étions amenés à vendre, il nous en reste des logements ailleurs. On ne mettra aucune difficulté sur nos employés municipaux. Il faut regarder, il faut avoir pour objectif ce petit collectif et le parking qui est à côté en se disant, mais s'il pouvait y avoir quelque chose là, avec un parking public intégré, évidemment ça ferait l'affaire de tous. Mais bon, vous avez eu l'idée donc on la reprend. On va dire ça. Voilà. Merci en tous cas de vos questions et de vos positionnements. Je vais passer au vote pour approuver la procédure de cession des biens pour que France Domaines puisse assurer le montant pour chacune de ces propriétés. Qui est pour ? Qui est contre ? Vous êtes contre alors. Tout le monde est contre. Qui s'abstient ? Parfait, merci beaucoup. »

Délibération n° - Vote du budget supplémentaire

Mr le Maire : « Vote du budget supplémentaire. Nous sommes sur un élément important puisque lorsque nous avons voté le budget primitif, nous n'avions pas le compte administratif. Nous avons voté le compte administratif et il s'agit d'intégrer les éléments du compte administratif dans un budget supplémentaire pour que nous puissions avoir la capacité de poursuivre. Nous aurions pu le faire sans le faire immédiatement, mais j'ai trouvé nécessaire de pouvoir intégrer les résultats du compte administratif dans ce budget supplémentaire. Je pense que nous avons très largement débattu au moment du budget primitif et de nos objectifs pour ce budget de la Ville. Est-ce que vous avez des questions ? Évidemment, j'y répondrai autant que de besoin. Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Je n'ai pas de question. J'ai simplement une petite intervention générale. Je ne l'ai pas tellement préparée. Simplement je voulais vous prendre au mot. Tout à l'heure, vous avez dit que sur nos écoles, je ne ferai jamais d'économies. Donc je vous dis chiche. Je vous demanderai d'étudier la possibilité de réinternaliser notre cantine ou tout au moins de faire une expérimentation. Les élèves Corot ont une cuisine centrale, ils en sont ravis. La Ville de Romainville a fait du 100 % bio, du 100 % fait maison. Ils ont rénové effectivement une cuisine pour 290 000 €, c'est un investissement, mais les parents sont ravis, les enfants sont ravis et je sais que ce n'est pas forcément ce que vous souhaitez, mais moi, j'avoue que c'est ma façon. »

Mr le Maire : « Je souhaite que les parents soient ravis. »

Mme RAOULT : « Donc vraiment que du bio et du fait maison à la cantine. Il y a beaucoup de mairies qui ont fait le choix de revenir sur des choix à mon avis plus éthiques, plus proches. Ces mairies-là donc font appel à des produits faits maison, dans le département et je pense que ça a au moins le mérite de faire une étude. Nous pourrions nous échanger au moment où il y a beaucoup d'entreprises qui ont comme délégation de service public la restauration scolaire, au fur et à mesure augmentent leurs prix. Vous avez eu la sagesse en commission municipale de retirer une délibération. Je ne sais pas si vous allez la représenter. Les élus de l'opposition qui étaient présents à savoir David PEREIRA, Pierre-Marie SALLE et moi-même vous avons dit que ce n'était pas acceptable pour une société internationale qui marchait bien, qui n'avait pas de problèmes de nous proposer une augmentation de prix de 13 % que vous avez réduit à 4,5 %. Donc je pense que vous avez effectivement conclu aux mêmes arguments que nous, que vous allez y travailler. Mais je vous demande de ne pas oublier qu'il y a peut-être un autre chemin, une autre solution et que nous pourrions y travailler ensemble avec à mon avis l'ensemble des élus de la Ville. Voilà merci beaucoup Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Nous en avions déjà parlé à la fois dans ce Conseil, mais aussi ensemble, à la sortie d'une réunion. L'idéal serait d'internaliser la fabrication de l'alimentation de nos enfants. Mais si on municipalise, la question d'hygiène, je ne dis pas qu'elle ne sera pas respectée par les personnels municipaux, mais ils ne seront pas formés autant qu'ils le sont dans une entreprise telle que celle que nous avons. Je ne défends pas celle que nous avons parce que j'aurais souhaité en changer. J'espère qu'ils nous regardent d'ailleurs parce que je leur mets une pression en ce moment qui est extrêmement importante, mais la commission d'appel d'offres a fait qu'ils se sont retrouvés à être les mieux-disants. Donc on peut faire une étude sur les coûts d'une telle opération, mais comme le rappelle Marie-Thérèse CORDONNIER, il faudrait trois cuisines centrales parce que la chaîne ne doit pas être rompue. Si nous avions une cuisine centrale comme elle était à l'époque à Thiers. On pouvait avant fabriquer à Thiers. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Il faudrait avoir en fait une production, une fabrication sur chacun des sites. Encore une fois, je reprends votre idée, il ne faut jamais exclure les idées. Il faut les explorer, il faut faire en sorte que nous puissions avoir des dires sur chacun des éléments et comme dans une entreprise, faire ensuite un état de tout cela, avec des personnes indépendantes, et que ce ne soit pas des entreprises qui aient un intérêt. Allez-y, Madame. »

Mme RAOULT : « Oui merci. Bah écoutez, vous savez très bien que les élus de Romainville ne sont pas de mon obédience politique ni de la vôtre, pas vraiment. Pour autant, leur initiative à mon avis va dans le bon sens. Je vous proposerais si vous en êtes d'accord avec d'autres élus d'aller voir sur place comment ça se passe, si ça peut éventuellement être adapté à notre Ville, sachant que c'est une beaucoup plus grande Ville. »

Mr le Maire : « Nous n'avons pas les mêmes idées avec le Maire de Romainville, mais on est voisin de Métropole donc on se connaît très bien. On pourrait aller visiter aussi l'immeuble dans lequel il fait pousser des salades et puis d'autres légumes et voir un peu tout cela. On pourrait voir ces deux éléments et voir quels sont les coûts. »

Mme RAOULT : « Il y a de bonnes idées partout. »

Mr le Maire : « Bien sûr. Écoutez, je peux demander au Maire de Romainville qu'on fasse une visite qui soit la plus cash possible et qui permette de regarder les choses. On fait ça. »

Mme RAOULT : « Je vous prends au mot. »

Mr le Maire : « Peut-être pendant l'été ou à un moment où le plus grand nombre sera là. Je vais lui demander cela, je vais demander à mon Cabinet de prendre tout de suite contact avec lui dès demain pour qu'on puisse organiser cela. »

Mme RAOULT : « Très bien. Merci. »

Mr le Maire : « Je vois que Monsieur PEREIRA a demandé la parole. »

Mr PEREIRA : « Merci. Je suis tout à fait d'accord avec Corinne, enfin Madame RAOULT pardon. Pour répondre à votre interrogation, a priori on ne devrait pas être moins capable qu'Elior demain de faire de la livraison dans un point central de production qui pourrait être par exemple l'allée de Verdun puisqu'on a visiblement un espace à vendre et qui serait central et qui pourrait livrer les écoles. C'était la partie qui pourra nourrir votre réflexion sur le projet de production. Je vais aussi aller dans le sens de notre collègue, Madame RAOULT, sur votre volonté de vouloir dépenser de l'argent pour les écoles pour qu'elles soient au mieux et je vous proposerais dans un premier temps d'aller au bout des engagements. Je pense que l'engagement est important et quand on s'engage auprès des équipes pédagogiques ou des parents ou des Raincéens de manière générale. On a parlé très longtemps de l'ascenseur qui aurait dû être mis ici ou le plan stores dans les écoles. Je vous invite fortement à insister sur la mise en place d'un escalier pour accéder au réfectoire de la cantine à l'école Thiers qui depuis la destruction du collège Jean-Baptiste Corot, les élèves vont au réfectoire par un escalier d'échafaudage. Ça fait plusieurs fois. »

Mr le Maire : « Je suis désolé, je ne vous coupe pas. Je voulais vous laisser finir, mais j'en ai parlé moi-même. Je l'ai dit, je ne vois pas pourquoi vous répéter ça. Enfin. C'est curieux comme méthode. L'itération est un sujet. »

Mr PEREIRA : « Quand on voit que neuf ans sont nécessaires pour lancer la production d'un centre culturel, a priori des escaliers dans une école, ça devrait prendre un peu moins longtemps. Merci. »

Mr le Maire : « Donc voilà. Je regarde ma majorité, mais bon, je reste calme. Vous savez qu'on a des débats en majorité, on n'est pas toujours d'accord, mais on se dit des choses par exemple, quand je dis on a fait une bêtise, il faut qu'on rectifie sur tel sujet, je n'ai pas un élu après qui me dit, il y a eu une bêtise de faite. Ce n'est pas comme cela que ça marche. Mais après, on fait comme on veut pour son expression, mais ce n'est pas très positif Si c'est le sens de vos interventions pour le vote du budget supplémentaire 2023, je vous propose de le voter. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Délibération n° - Petite enfance

Mr le Maire : « Nous venons aux délibérations suivantes. Il s'agit de la petite enfance. Je suis dans l'obligation de retirer cette délibération, mais je vous l'avais dit à mots couverts tout à l'heure. En effet, nous devons avoir une convocation de 15 jours francs du Conseil Municipal pour ce sujet. Et nous n'avons pas convoqué le Conseil Municipal sous les 15 jours francs. Je n'ai aucune responsabilité sur le sujet, en général je couvre tout le monde. Je n'ai aucune responsabilité sur ce sujet parce que je confie à certains collaborateurs la responsabilité de respecter les délais, les moyens, etc. Donc nous avons souhaité et Monsieur SALLE était présent à la CDSP, Madame RAOULT était présente à la commission d'appel d'offres et nous devions convoquer le Conseil Municipal 15 jours francs avant, mais comme la dernière CDSP, la Commission de Délégation de Service Public, s'est réunie le 12 juin, nous n'avions pas les 15 jours pour correspondre au 19 juin.

C'est la raison pour laquelle je serai dans l'obligation de convoquer un Conseil Municipal pour le 5 juillet prochain. Je signerai juste après ce Conseil les invitations qui seront envoyées j'espère avant minuit. Si ce n'est pas le cas, on sera obligé de reporter, mais on me dit que c'est possible. Ça n'est pas moi qui ai fixé l'obligation, mais c'est l'Administration qui m'a proposé que nous puissions le faire le 5 juillet prochain. C'est la raison pour laquelle je suis dans l'obligation de retirer cette délibération. »

 **Délibération n° - Convention entre l'école privée Saint Louis Sainte Clothilde et la Mairie qui fixait donc le forfait versé à l'école élémentaire**

Mr le Maire : « Je passe donc au point 3. L'éducation. Je vais laisser la parole à Marie-Thérèse CORDONNIER qui va appuyer sur le bouton pour que je puisse lui laisser la parole. »

Mme CORDONNIER : « Bonsoir. Nous avions voté le 5 décembre une convention entre l'école privée Saint Louis Sainte Clothilde et la Mairie qui fixait donc le forfait versé à l'école élémentaire. »

Mr le Maire : « Il fait très chaud, on se déhydrate très vite. »

Mme CORDONNIER : « À l'école élémentaire et à l'école maternelle. Je vous rappelle que l'école maternelle, dans le cadre de la loi pour une école de la confiance, la loi votée en 2019, appliquée en 2020, qui a rendu obligatoire la scolarité à partir de l'âge de 3 ans. Avant la scolarité était obligatoire à partir de 6 ans. Donc l'État a voté la scolarité obligatoire à partir de 3 ans et comme c'est l'État qui vote ça, il y a eu une aide, qu'on n'a toujours pas reçue, mais il y a une aide qui est prévue par l'État sur les communes. On avait fixé dans la convention qu'on a votée le 5 décembre 2022 un tarif de forfait pour l'école élémentaire de 600 € et pour l'école maternelle de 1 268 €. Dans la convention que l'on a signée, on avait dit qu'on pouvait revoir la subvention tous les ans. On aurait dû d'ailleurs dire que la subvention était votée pour trois ans. On vous propose de garder le même montant de subventions, 600 € pour les élèves du Raincy qui fréquentent l'école Saint Louis, 600 € pour les élèves élémentaires et 1 268 € pour les élèves de la maternelle. On n'augmente pas cette année le forfait communal. Si vous avez des questions. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup, Marie-Thérèse CORDONNIER. Est-ce qu'il y a des questions ? Comme l'a dit Maïthé, on précise en fait l'année. C'est important d'avoir cette présentation par l'adjointe en charge du sujet. »

Mme CORDONNIER : « Je peux rajouter s'il vous plaît le nombre d'élèves. Il y a cette année pour l'année 2022-2023, 29 élèves en maternelle et 36 élèves en élémentaire. L'année dernière, je crois qu'il y en avait un de moins à l'élémentaire. »

Mr le Maire : « Donc le nombre d'élèves raincénens qui sont dans cette école maternelle et élémentaire privée. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je vais passer aux voix. Qui est pour ? Unanimité, me semble-t-il. Il n'y a pas de voix contre, pas d'abstention. Je vous remercie énormément. »

 **Délibération - Convention relative à l'utilisation et à l'animation de dojos ouverts au monde scolaire**

Mr le Maire : « Nous allons passer au point 4.1. Il s'agit d'une première délibération concernant le sport. Et je vais laisser la parole à Didier GERVAIS, adjoint en charge de cette délégation. »

M. GERVAIS : « Bonsoir à toutes et tous. Première délibération sur les projets d'aménagement de salles de sports, notamment liés aux fédérations de judo dans le cadre d'un programme de l'État d'aménager 5 000 salles ou nouveaux espaces sportifs dans le cadre des JO. Dans ce cadre-là, la fédé de judo s'est lancée sur un programme de 100 salles appelé les 1 000 dojos. Et récemment, ce programme a évolué sur l'aménagement dans des espaces scolaires de salles existantes pour les rénover et les mettre en utilisation partagée entre l'Éducation nationale dans la journée et un club sportif, notamment de judo, en soirée. Là on est sur la première étape. Il y aura une convention à signer, il y a trois sites qui ont été identifiés. On est sur des visites techniques pour l'instant pour voir la réalisation, la faisabilité des travaux, mais on doit engager la convention tout de suite pour être en mesure de réaliser les travaux et l'ensemble du document administratif associé dans les délais impartis. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. C'est assez clair. On dit vive le judo. Vive le sport et vive le judo et vive les Jeux Olympiques au Raincy. J'ai une demande de parole de Madame RAOULT à qui je laisse la parole et ensuite Monsieur PEREIRA. »

Mme RAOULT : « Oui Monsieur le Maire. Je comprends que l'adjoint aux sports fait un travail et qu'il veut mettre du sport partout, c'est tout à son honneur, mais ma question principale est à partir du moment où vous acceptez ce qui est probablement d'ailleurs une décision positive pour la Ville, pour les jeunes, de poser l'équivalent de dojos dans les écoles, quelles sont les règles que vous allez pouvoir mettre en œuvre pour limiter ou juguler les entrées et les sorties de ceux qui ne sont pas dans le domaine scolaire et qui auront besoin d'utiliser sur votre accord et sur votre décision les trois dojos que vous êtes en train de discuter avec la fédération française du dojo. C'est une question extrêmement pratique, mais également de sécurité pour les plus jeunes et vous savez combien j'y tiens. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Je vais laisser l'adjoint répondre. »

Mr GERVAIS : « Ça fait partie justement des études de faisabilité. On peut avoir deux cas de figure, soit des salles qui peuvent avoir un accès extérieur direct et dans ce cas-là, à certains horaires, on peut accéder que par l'extérieur, soit des salles qui sont plus à l'intérieur des écoles et là, on a des cas de figure différents sur les premiers projets qui ont été faits, c'est-à-dire soit ça reste uniquement dans le cadre scolaire, soit on a quand même un accès avec des règles d'accès très contraintes au niveau du club. C'est une convention avec la Fédé de judo, le Comité départemental de Judo donc c'est très encadré au niveau des accès. Mais c'est vrai que c'est un point de vigilance qu'on aura bien en tête au niveau de la réalisation et des conditions d'accès notamment en dehors des périodes scolaires. Il y a eu des visites de terrain pour l'instant avec les directeurs d'écoles concernées et la coordinatrice sport au niveau de l'Éducation nationale et tout cela se fait en bonne entente sachant que ça s'inscrit dans des démarches beaucoup plus nombreuses de clubs de sport de l'éducation physique et sportive qui souhaitent générer des évènements avec les écoles. Donc on a plusieurs fédérations qui se lancent dans ce domaine-là et qui essaient d'avoir des interactions assez régulières avec les écoles. Donc on essaie de cadrer des choses cohérentes à la fois en termes de volume, d'accès, de qualité de l'enseignement donné ou de l'intervention donnée et en lien toujours avec la coordinatrice sportive des écoles. On est sur le JCRV, l'association judo et on a des approches complémentaires avec le tennis, le handball souhaiterait monter des opérations du même type et je pense que ce n'est qu'un début. Dans le cadre des Jeux, il y avait un grand mouvement qui va rapprocher les écoles et le sport. »

Mme RAOULT : « Est-ce qu'on ne pourrait pas faire des Olympiades du Raincy. »

Mr GERVAIS : « C'est prévu. Il y a un projet déjà de prévu avec une date qui est déjà pressentie, à confirmer et qui sera dans le programme global des JO 2024. »

Mr le Maire : « *Le Raincy est Terre de Jeux 2024 et donc c'est important que l'on soit sur les sports aquatiques, les sports terrestres, individuels et collectifs. C'est le sens même de ce qui est fait aujourd'hui et ce qui est préparé est plutôt extrêmement positif. J'avais une question de Monsieur PEREIRA. C'est bien ça ? Je vous laisse la parole Monsieur.* »

Mr PEREIRA : « *Merci. Monsieur GERVAIS nous présentait le projet et bien évidemment le groupe Partageons demain votera pour. Juste pour essayer de comprendre parce que dans votre présentation, vous expliquez que ça pouvait être dans les écoles ou ailleurs. Avec l'échange que vous avez eu avec Madame RAOULT, je comprends que c'est plutôt dans les écoles à 100 %. Je vais un peu plus loin. On sait que nos écoles ont plutôt une tendance à manquer d'espace plutôt que d'en avoir de trop. Ma question est celle-ci : est-ce qu'il ne serait pas plus pertinent de l'avoir sur l'extérieur sachant que l'on connaît les contraintes ? On ne peut pas pousser les murs. Il y a cette réflexion et je ne suppose que vous ne l'avez pas omis, mais c'est à réfléchir. Je comprends que vous avez déjà anticipé donc la phase 1 du recensement. Est-ce que vous avez d'autres espaces qui ont été réfléchis, à part les écoles ?* »

Mr GERVAIS : « *Il y a deux choses. Il y a une première vague du projet 1000 dojos qui était destinée aux autres espaces, des dojos existants qu'on pouvait éventuellement réhabiliter ou faire évoluer. Là c'est vrai que la phase 2 avec uniquement les écoles. Sur les espaces qui sont ciblés, on a par exemple un espace qui existe déjà un peu en salle d'animation sportive qui serait amélioré, on a une partie d'un préau par exemple qui serait aménagée donc qui colle avec toutes les obligations d'activités sportives dans les écoles. Là on anticipe un peu parce que pour aller vite si la faisabilité technique est bonne, on pourrait enchaîner assez rapidement et ça va aussi avec le calendrier de l'État puisqu'il y avait des présentations au niveau du Ministère des Sports et au niveau de l'ANS, au niveau national, sur le projet global des 1 000 dojos. On est aussi dans ce calendrier pour essayer d'avancer en même temps.* »

Mr le Maire : « *Très bien. Merci beaucoup de ces explications. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, on va pouvoir procéder au vote de cette délibération 4.1. concernant la convention relative à l'utilisation et à l'animation de dojos ouverts au monde scolaire. Du sport dans les écoles en plus, une belle chose. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.* »

Délibération n° - Extension possible des horaires d'ouverture du parc aquatique en période estivale en cas de canicule

Mr le Maire : « *Je vais laisser la parole à nouveau à Didier GERVAIS pour une autre délibération que nous avions vue également en commission de la vie municipale. Ça concerne l'extension possible des horaires d'ouverture du parc aquatique en période estivale en cas de canicule.* »

Mr GERVAIS : « *On a une modification souhaitée des horaires d'ouverture pendant l'été, d'une manière régulière pour caler mieux à la vie des résidents et des citoyens raincéens qui utilisent le parc aquatique. On a aussi pris en compte le fait que connaissant régulièrement des périodes caniculaires, il était nécessaire d'adapter un petit peu les horaires pour pouvoir permettre aux Raincéens de profiter d'un espace aquatique pendant ces périodes de forte chaleur. Donc l'idée du plan canicule sera forcément et éventuellement aménagée en fonction des déclarations nationales au niveau plan canicule, mais les horaires projetés sont sur l'ensemble de l'été à l'exception des périodes de maintenance pour permettre un maintien de conditions opérationnelles du parc aquatique pour la rentrée scolaire. Donc je tiens déjà à souligner sur cette période de fermeture qu'elle est réduite.* »

L'année dernière, nous avions trois semaines de fermeture, nous sommes passés à deux semaines cette année et nous travaillons de concert avec les programmes obligatoires de maintenance pour réduire ces périodes d'inactivité sachant qu'on regarde également les statistiques d'entrées pour adapter au mieux les périodes de fermeture, sachant que les Raincéens sont en grande période de départ sur les périodes qu'on a choisi de fermeture cette année. Donc les horaires proposés sont du lundi au jeudi de 10h à 20h, le vendredi d'aller jusqu'à 21h et samedi et dimanche 9h-20h sachant qu'on appliquerait le même horaire au 14 juillet en jour férié, aux horaires du dimanche. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup pour ces explications. Je vois qu'il y a une demande de parole de Madame BIZOUERNE à qui je vais laisser la parole tout de suite et ensuite, Monsieur RONDEPIERRE. »

Mme BIZOUERNE : « Merci. On votera évidemment pour ces ouvertures élargies du parc aquatique. Par contre, je me posais la question, pourquoi du 7 au 21 août, alors qu'on est en pleine canicule et qu'il y a encore beaucoup de Raincéens qui ne partent pas en vacances, j'avais pensé que ce serait peut-être plus judicieux de fermer ce parc aquatique, excusez-moi, la dernière semaine du mois d'août et la première de septembre sachant que les scolaires en général n'ont pas repris encore la direction des piscines. Donc peut-être que la dernière semaine d'août, du 28 août au 11 septembre, ce serait plus judicieux pour mettre cette maintenance. »

Mr GERVAIS : « Là-dessus, plusieurs choses. L'effort est d'essayer de réduire au minimum cette période de fermeture. Donc comme je l'ai dit, on a basculé une semaine de maintenance en période hivernale, on verra les années suivantes si on peut encore faire mieux. Après on a un équipement important qui nécessite forcément des périodes de fermeture, notamment avant la rentrée scolaire. Sur l'adaptation des périodes, c'est vrai qu'on essaie de regarder quand même la partie fréquentation et sur la période proposée, on a les associations qui reviennent tout début septembre pour commencer leur activité, leurs préinscriptions tout ça donc à voir. Je n'ai pas la vérité absolue donc à part d'être factuel et de constater le niveau de fréquentation de l'équipement et d'adapter au mieux année après année. On regardera cette année comment la fréquentation remonte fin août, début septembre et on verra si c'est mieux qu'au cœur de l'été, sachant qu'au cœur de l'été, on a aussi, pas mal de fréquentations hors Raincy puisque tous les commerçants le disent, on a une période vraiment de grand creux au niveau raincéen de fin juillet, du 20-22 juillet jusqu'au 15-20 août. Donc voilà. En tous cas, il n'y a que les chiffres qui nous donneront une orientation. »

Mr le Maire : « On constate une chose : dans cette période-là, il y a un afflux très important de gens extérieurs au Raincy. On l'a vue d'ailleurs certaines semaines dans l'année, d'autres semaines et on a noté cela. On profite du fait que dans les semaines où il y a moins de Raincéens et plus de gens de l'extérieur, de fermer parce qu'on privilégie l'instrument plutôt pour les Raincéens. »

Mme BIZOUERNE : « Il peut être difficile de quantifier puisqu'on a été fermé l'année dernière au mois d'août et là on referme à nouveau au mois d'août. Donc il va être difficile pour vous de quantifier quand même le nombre de personnes qui seraient susceptibles de venir. »

Mr GERVAIS : « On voit dans les stats qu'il y a un effondrement après le 20 juillet. La semaine qui suit le 14 juillet. »

Mr le Maire : « Après le 14 juillet, ça s'effondre et on voit la tendance. »

Mr GERVAIS : « L'année dernière, on avait trois semaines, là on est sur 15 jours. On verra la semaine ouverte supplémentaire comment ça se comporte en fréquentation. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. Oui évidemment à l'élargissement des horaires de la piscine, non à sa fermeture au mois d'août. Monsieur GERVAIS, enfin Didier, je me permets de t'appeler Didier puisqu'on ne va pas faire de faux-semblant, tu dis que c'était trois semaines l'année dernière. Ce n'est pas le cas. C'était fermé du 5 au 20 août 2022. Cette année, c'est donc fermé du 7 au 21 août 2023. On constate qu'il ne fait pas bon d'être juilletiste au Raincy puisqu'au mois d'août, on n'a pas le droit d'aller à la piscine. Les statistiques le prouvent. La proposition de Patricia BIZOUERNE, je la rejoins totalement. On avait fait une autre proposition puisque les statistiques prouvent que notamment en période d'hiver, les piscines sont moins utilisées par leurs usagers que l'été. Monsieur le Maire, vous nous dites d'être force de proposition, nous vous avons fait un courrier le 4 août 2022 où nous faisions justement la proposition de faire la période de maintenance à une autre période de l'année. C'est bien d'être force de proposition, mais ce serait encore mieux de nous répondre, vous ne nous avez jamais répondu à ce courrier, c'est assez étonnant. Donc nous n'approuvons pas cette décision. Il ne faut pas dire que c'est une semaine de moins parce que c'est encore une fois exactement la même période, sans compter les nombreux dysfonctionnements à l'année qui font que pour x ou y raison on se retrouve avec la piscine fermée. Vos statistiques pour l'été, si ce sont les mêmes qui vous conduisent à nous dire que nous avons 160 000 visiteurs chaque année, permettez-moi de les remettre en doute. »

Mr le Maire : « On a menti encore. On ne peut pas échanger sérieusement donc. On a l'impression qu'on ferme parce qu'on a une idée : on va fermer, on va faire des économies, mais on ne fait pas d'économies. C'est obligatoire. La première année, on l'a fait sur une durée plus longue parce c'était au bout d'un an, vis-à-vis des entreprises, il y avait des questions d'assurance. On vous l'a dit. Dites-le à la caméra plus haut, plus fort, retournez-vous, regardez la caméra, dites-le. C'est très bien pour vous. Bien sûr. Didier GERVAIS. »

Mr GERVAIS : « Juste un petit complément. Pour décaler des cycles de maintenance, il faut plusieurs années. Ça veut dire qu'il y a des périodes régulières, ça revient et du coup, on est obligé. On ne peut pas décaler d'un an sur l'autre trois semaines de maintenance. Ce n'est pas possible. On a décalé des opérations, on essaiera d'en décaler d'autres au maximum sur la période hivernale. C'est de la maintenance industrielle. Il faut quatre cinq ans pour éliminer trois semaines. La priorité aussi est d'avoir le parc aquatique opérationnel à la rentrée scolaire et pour les associations qui ont énormément d'adhérents au niveau aquatique. D'ailleurs, à ce propos, on a écouté, mais votre courrier, j'ai dû le lire parce qu'on a pris en partie et je n'ai pas dit qu'on ne regarderait pas. J'ai dit que l'on regarderait les fréquentations donc on va regarder. C'est comme ça qu'on apprend, on regarde les données et puis on avance avec les datas. C'est tout. À ce sujet-là, je vous invite à venir le 1^{er} juillet puisqu'on aura l'opération. »

Mr le Maire : « Vous pouvez demander à l'adjoint, vous pouvez demander à qui vous voulez et puis vous irez. Il est adjoint chargé des sports, je ne vois pas pourquoi vous faites des digressions. Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui Monsieur le Maire. Donc moi, je voulais tout simplement dire que la piscine était un très bel investissement et surtout qu'il y avait de très belles plages. Quand peut-on mieux profiter des plages qu'effectivement quand il fait chaud ? C'est la raison pour laquelle j'avais une proposition. Je n'avais pas été au courant de la proposition de Monsieur RONDEPIERRE quand il l'a faite. S'eut été dommage, j'aurais pu apporter ma pierre à l'édifice. Moi, j'aurais pensé qu'on pourrait éventuellement décaler si cela était possible, si ce n'est pas possible cette année, l'année prochaine, aux vacances de la Toussaint. Ce n'est pas très éloigné et ça permettrait qu'on utilise cette très belle terrasse. Voilà.

Je pense qu'il y a quand même beaucoup de personnes âgées qui aimeraient bien revenir utiliser peut-être l'aquabiking et pendant les périodes d'été, où il n'y a pas justement d'enfants dans la piscine, ça serait peut-être un peu plus calme pour qu'elles puissent en bénéficier, faire des sorties avec elles. Essayer de faire quelque chose comme ça. Il n'y a pas grande différence entre le mois d'août et le mois d'octobre donc je pense que c'est sans doute tenable. Voilà si vous avez la possibilité d'étudier ma proposition. Je vous en remercie. »

Mr GERVAIS : « *Un ou deux éléments. Oui, encore une fois on regardera comment on adapte après année ces périodes de maintenance. Après comme je disais, il y a des cycles donc on doit faire des choses juillet, août. Si on peut décaler en octobre, pourquoi pas. Au niveau actions avec nos anciens, on a un créneau réservé avec les équipes de Chantal qui travaillent. Pour l'instant, il n'y a pas autant de volontaires pour venir donc ce n'est pas si évident que ça. »*

Mr le Maire : « *Il n'y a pas de volontaires dans le cadre d'Anim'Aînés, mais le nombre de personnes âgées qui viennent tous les jours. Allez dans le public, regardez qui sont les gens qui viennent. Il y a beaucoup de personnes âgées, il y a beaucoup de jeunes. C'est énorme. Mais venez, allez voir. Vous verrez, faites-vous cette idée-là sur cet outil-là. »*

Mr GERVAIS : « *Encore une fois, on va adapter année après année et voilà. »*

Mme RAOULT : « *Je pense que la dépense peut être étudiée. »*

Mr GERVAIS : « *On y pense. Donc je vous dis, je vous réinvite, ce que je disais tout à l'heure, à passer le 1^{er} juillet. On aura l'opération Grand bain qui se relance avec des animations multiples au niveau du sport aquatique, avec la mobilisation des quatre associations aquatiques qui seront avec nous plus des partenaires extérieurs pour une animation sur toute la journée du 1^{er} juillet. »*

Mr le Maire : « *Venez le 1^{er} juillet. Il y aura beaucoup de monde. Le grand bain a existé avant que le film ne soit tourné dans l'ancienne piscine transformée en parc aquatique. Merci beaucoup. On peut peut-être voter cette délibération. Excusez-moi, Monsieur PEREIRA. »*

Mr PEREIRA : « *Je vais être très court, je vous rassure. Je voudrais juste faire remarquer encore une fois qu'avec toutes les propositions qui ont été faites par l'opposition, il est dommage que l'on ne se soit pas réuni au préalable, échanger, discuter, ce qui aurait pu alléger allègrement ce Conseil Municipal parce qu'on aurait pu apporter nos propositions en commission. Merci. »*

Mr le Maire : « *Il est content de lui. Regardez, vous souriez et vous êtes content donc si vous êtes content, je vais laisser la parole à Monsieur GERVAIS. »*

Mr GERVAIS : « *De triste mémoire, avec Annie, on a fait une commission commune sport et culture, on était royalement une ou deux personnes avec nous donc je veux bien refaire des commissions, mais bon. »*

Mr le Maire : « *Vous avez votre réponse, Monsieur PEREIRA. Merci beaucoup en tous cas de votre question, votre phrase. On va peut-être voter. Qui est pour cette délibération présentée par l'adjoint aux sports Didier GERVAIS ? Vous êtes tous pour, il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre. Je vous remercie. »*

Délibération n° – Proposition de concours d’art oratoire

Mr le Maire : « Nous allons passer à la jeunesse qui est un sujet traité par Marie-Thérèse CORDONNIER et par le Conseiller municipal délégué à la jeunesse, Thomas VAUTRIN. Il va vous narrer sa proposition de concours d’art oratoire destiné aux jeunes raincéens. »

Mr VAUTRIN : « Merci, Monsieur le Maire. Vous le savez toutes et tous, la prise de parole, notamment en public, est un exercice très important, en particulier pour les jeunes dans leur future vie professionnelle, au niveau scolaire, dans leurs interactions sociales et c'est pourquoi la Ville du Raincy propose d'organiser un concours d'art oratoire. Ce sera la première fois sur le territoire de la Ville. Celui-ci aura lieu à la rentrée donc entre la mi-septembre et la fin octobre. Les dates que vous avez sur la délibération sont susceptibles d'évoluer, mais normalement si tout se passe bien, la date de la finale sera le 6 octobre en soirée. Ça a changé, il y avait la petite phrase les dates sont susceptibles d'évoluer et ce sera donc le 6 octobre. Il vous est donc proposé d'adopter les prix suivants pour les finalistes sous forme de chèques cadeaux. Vous avez la grille : 1^{er} prix, 400 €, 2^{ème} prix, 200 €, 3^{ème} prix 100 € et pour les quatre autres finalistes, 50 € pour une enveloppe au total de 900 €. Ce concours est ouvert aux moins de 25 ans collégiens, lycéens, étudiants ou jeunes professionnels. »

Mr le Maire : « Monsieur RONDEPIERRE a demandé la parole. »

Mr RONDEPIERRE : « Très brièvement merci. Je regrette d'avoir plus de 25 ans, même si j'ai l'occasion de m'adonner à l'art oratoire à travers les quelques joutes que nous avons ici et c'est toujours un plaisir, vous vous en doutez. Évidemment, nous sommes archifavorables à l'organisation de ce concours. J'espère que nous y serons invités et que nous n'aurons pas le petit couac qu'on a pu avoir à plusieurs reprises pour la cérémonie des bacheliers où à chaque fois, notre invitation se perd. Ce n'est pas de chance. Donc nous espérons que nous pourrons y assister. Simplement, l'art oratoire c'est super, encore une fois j'en suis convaincu. L'art de l'écriture, c'est important aussi. J'aurais pu le faire pour d'autres délibérations, mais ça faisait encore plus sens ici. Il y a des coquilles, pour ne pas dire des fautes d'orthographe dans cette délibération. Ce serait bien de faire preuve de la plus grande vigilance puisqu'encore une fois, Monsieur le Maire, vous savez que je suis très attaché à l'orthographe, tout comme vous. Je me fais mal aux yeux. Ça m'embête. »

Mr le Maire : « C'est sympa pour l'Administration. Merci beaucoup. »

Mr RONDEPIERRE : « C'est vous qui relisez Monsieur le Maire. Ce n'est pas l'Administration que j'accuse, vous relisez aussi. »

Mr le Maire : « Thomas VAUTRIN présente une délibération et vous vous permettez quand même de mettre. C'est comme ça. Si les gens vous aiment, c'est parce qu'ils vous aiment comme vous êtes voilà. Merci beaucoup. »

Mr RONDEPIERRE : « Comme McDonald. »

Mr le Maire : « Madame RAOULT, et ensuite Monsieur PEREIRA. Je crois que j'ai donné la parole à Monsieur PEREIRA. Je suis désolé. »

Mr PEREIRA : « Je n'y suis pour rien, c'est Monsieur le Maire qui préside. »

Mr le Maire : « Vous voulez vous inscrire Monsieur PEREIRA ? Vous pouvez vous inscrire. »

Mr PEREIRA : « Justement non parce que j'ai plus de 25 ans déjà. »

Mr le Maire : « Je vous pensais plus jeune. »

Mr PEREIRA : « Légèrement plus et du coup, presque beaucoup plus, ce qui fait que je ne me souviens plus vraiment de ce que c'est d'être jeune. Vous allez comprendre pourquoi je dis ça. La jeunesse c'est jusqu'à quel âge ? En fait, je me dis, un lycéen, 17 ans potentiellement qui voudrait participer et qui fait le concours face à quelqu'un qui aurait 25 ans, il aurait été pertinent peut-être de faire plusieurs catégories d'âge, lycéen, étudiant et est-ce que ça a été pensé et réfléchi et de fait, est-ce que ces prix sont forcément multipliés par deux ou par trois selon les catégories ? C'est quoi l'âge minimum pour candidater ? »

Mr le Maire : « Je vais laisser la parole à Thomas VAUTRIN. »

Mr VAUTRIN : « C'est ouvert à partir des collégiens. Évidemment qu'on a pensé à cette possibilité de mettre des catégories, mais vous conviendrez qu'un collégien peut évidemment très bien se démarquer face à quelqu'un de beaucoup plus vieux. J'ai des expériences, j'en ai vu aussi, j'ai aussi assisté à des concours d'éloquence et évidemment que ça peut très bien marcher et qu'un jeune très jeune peut extrêmement bien se débrouiller face à un plus vieux. »

Mr le Maire : « Très bien, merci pour cette réponse. Madame RAOULT, je vous laisse la parole. »

Mme RAOULT : « Oui, écoutez Monsieur le Maire, je passe une excellente soirée ce soir. »

Mr le Maire : « Je suis heureux. »

Mme RAOULT : « J'ai bien fait de venir. Ça a commencé par l'hommage à mon mari, ça continue avec ce concours d'art oratoire qui est d'autant plus cher à mon cœur que Dominique BENOIT il y a quelques années, alors conseillère municipale du Raincy, l'avait organisé sous l'égide de mon époux et voilà. Ce n'est peut-être pas la même chose, mais je pense que c'est dans le même ordre d'idée. Donc je vous remercie quand même de l'avoir organisé, je félicite Thomas VAUTRIN. Je laisserai peut-être parler les autres, mais j'aimerais bien qu'on me laisse terminer. C'est la politesse quand même et le respect des élus. Donc je suis très contente. Quelle que soit sa forme, peut-être que Madame BENOIT faisait partie du Lions Club, etc., mais moi, je me rappelle très bien cette manifestation qui se déroulait à l'ESAGE qui était une très belle manifestation au cours de laquelle on entendait des jeunes talentueux et d'autres moins talentueux, qu'il y avait un vainqueur, et puis je suis contente d'assister, je serai heureuse d'y assister éventuellement, de faire partie du jury. C'est une proposition. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup, Madame. Merci en tous cas de vos propos. Ces propos nous touchent. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Thomas ? Il veut être dans le jury. Monsieur CUADRADO étant timide, il n'a pas eu l'audace de demander. On est sur des changements de caractère, ça tourne, mais c'est bien. Ça donne une bonne ambiance. Merci beaucoup, merci à Thomas d'avoir travaillé sur ce dossier et de le présenter et du travail futur. J'espère que vous serez très nombreux à vouloir être dans le jury. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »

Délibération n° - Modification du règlement intérieur des cimetières communaux

Mr le Maire : « Il me revient également de vous présenter une délibération concernant les cimetières dépendant de l'état civil, modification du règlement intérieur des cimetières communaux qui vient à la suite d'une délibération précédente.

Il s'agit d'ajouter en annexe du règlement intérieur des cimetières communaux les tarifs relatifs aux concessions parce que nous n'avions pas dans le règlement intérieur des cimetières communaux, les tarifs et de modifier l'article 22 en particulier avec la formulation « les concessions de terrain sont acquises pour une durée de 15 ans, 30 ans ou 50 ans. L'achat d'une concession perpétuelle est soumis à la condition d'acheter et restaurer une chapelle. » Je vous avais déjà expliqué nos objectifs, faire que les chapelles de la Ville qui sont dans notre cimetière en particulier ancien, soient préservées à travers les temps et par l'équipe municipale et par les élus qui suivront. Je pense que ça participe à préserver une partie de ce patrimoine funéraire. Je pense que l'explication est donnée. Je crois que certains d'entre vous avaient posé des questions en commission de la vie municipale. S'il n'y a pas de questions, nous allons pouvoir passer au vote, mais vous avez peut-être des questions. Il n'y en a pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Unanimité, je vous remercie. »

Délibération n° - Attribution de subvention à la Mission Locale de la Dhuys

Mr le Maire : « *Insertion et emploi. Attribution de subvention à la Mission Locale de la Dhuys. C'est une délibération un peu particulière, mais nous avons eu beaucoup de difficultés et je le dis publiquement avec la Mission Locale de la Dhuys. Cette Mission Locale, vous le savez, couvre six communes et intervient, même si elle s'appelle Mission Locale pour l'emploi, sur les questions d'insertion, sur les questions de prévention aussi, sur les questions d'emploi, mais aussi sur tout ce qui touche aux jeunes qui peuvent être à un moment de leur vie en difficultés et jusqu'à des sujets de logement. Donc nous avons et nous avions des permanences sur notre commune et ces permanences s'étaient tenues au CCAS. Elles ont été suivies de façon très sporadique. Nous avons eu beaucoup de mal à avoir les éléments qui nous permettaient de suivre et de compléter le suivi social, ce qui a fait qu'à un moment, j'ai bloqué la subvention pour cette Mission Locale, alors même que mon prédécesseur avait été à l'origine, vous voyez Madame, vous allez passer une très bonne soirée, de la constitution de cette Mission Locale pour l'emploi de la Dhuys. J'avais repris ses propos et j'en avais parlé avec lui. Son objectif était plutôt d'agir sur Clichy et Montfermeil, de façon alternative sur Livry-Gargan, sur Vaujours, sur Courbon et évidemment, sur Le Raincy. Mais de façon peut-être plus secondaire. C'était simplement en regardant le paysage social de ces six communes. Le bras de fer s'est un peu terminé avec la Mission Locale et donc je vous propose simplement que nous passions cette délibération pour que nous puissions régler les années 2020, 2021 et 2022 et que nous puissions régler l'année 2023 sur une base de 9 000 € puisque c'était à l'origine ce que nous versions avant 2014 à la Mission Locale. Le Directeur s'est engagé, tous les acteurs se sont engagés à ce qu'il puisse y avoir une relation qui soit un peu plus fluide, un peu plus étroite, mais c'est vrai que nous avons vécu des moments un peu pénibles. Chantal RATEAU, adjointe au social, et la responsable du CCAS me l'ont évoqué à plusieurs reprises pendant ces années. C'est vrai que les années COVID n'ont pas aidé, mais il fallait pouvoir remettre un peu d'ordre dans ce sujet et le bras de fer s'est terminé par des engagements un peu plus concrets pour que les jeunes soient suivis. J'ai une demande de parole de Madame RAOULT et de Monsieur CUADRADO. »*

Mme RAOULT : « *Je continue de monopoliser la parole, mais c'est pour une bonne cause. Je passe effectivement une très bonne soirée, je pense qu'on va finir par appeler la salle du Conseil, la salle Éric RAOULT ce soir. Après cette boutade, après tout pourquoi pas. C'est un vœu. Après cette boutade si vous voulez, je voulais faire un petit peu pour tous les gens qui m'écoutent, qui sont là autour de la table, qui n'ont peut-être pas effectivement l'historique de ce qu'est une mission locale. En fait, comme vous le savez ou pas, je parle ici aux Raincénens qui m'écoutent que ce soit dans le public, que ce soit autour de cette table ou devant leurs petits écrans ou qui vont regarder le replay. Éric RAOULT a été ministre de la Ville. À ce titre-là, il a eu à cœur de donner de l'emploi, de désenclaver les villes de Clichy, Montfermeil et de faire un partenariat avec les différentes villes. La mission locale comprenait les Maires des différentes villes qui étaient alternativement, qui prenaient la présidence chaque année, etc. et qui ont fait un excellent travail.*

Après effectivement, il peut toujours y avoir des problèmes ou autres. Mais c'est quelque chose qui va dans le bon sens. Il vaut toujours mieux trouver de l'emploi des jeunes en difficultés plutôt qu'ils fassent le bazar effectivement. On a trouvé de l'emploi, on a trouvé de l'activité. Il y a des entreprises qui sont parties s'installer et ça a été pour le meilleur pour Le Raincy également. Voilà. Je vais laisser la parole à mes collègues et je vous remercie encore de cette délibération. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Monsieur CUADRADO, vous avez la parole. »

Mr CUADRADO : « Merci, Monsieur le Maire. C'est une très bonne nouvelle de constater que les relations se sont nettement améliorées avec la Mission Locale. Évidemment, on votera pour cette délibération. J'en profite, Monsieur le Maire, pour reformuler ma proposition. Il me semble que c'était en 2021 quand on avait abordé le sujet de la Mission Locale sur un véritable forum de l'emploi. Vous êtes Vice-Président en charge de l'attractivité économique, le développement économique à l'EPT donc de réunir à la fois les entreprises locales qui font vivre l'économie locale, mais aussi tous les acteurs dans le domaine. Je pense au bureau d'information jeunesse, à la Mission Locale évidemment, mais aussi à Pôle Emploi, maintenant qui va s'appeler France Travail. C'est sûr, on est dans une situation aujourd'hui en France quasiment, certains parlent de plein emploi, mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. On sait aussi qu'il y a beaucoup d'emplois précaires donc si on peut œuvrer pour améliorer la situation, je pense qu'un forum de l'emploi serait plutôt une bonne chose. »

Mr le Maire : « Merci de votre proposition que j'ai repris. Nous réaliserons avant les vacances de la Toussaint un salon de l'emploi au Raincy. J'ai contractualisé avec la SNCF, avec Orange, avec Ikea, une série d'entreprises et évidemment le futur France Travail qui est d'accord. Vous savez qu'ils sont situés à Livry-Gargan pour venir. La Mission Locale est évidemment d'accord pour venir. Le bureau d'information jeunesse aussi. On va organiser un salon de l'emploi qui ne sera pas uniquement réservé aux jeunes, mais à tous ceux qui sont en recherche d'emploi. Nous avons, je ne sais pas si c'est une chance, dans ce pays d'avoir un creuset d'entreprises qui recherchent un nombre d'employés considérable. Et j'espère que nous pourrons participer à cela. Toujours est-il que lorsque la SNCF recherche des conducteurs, ils sont obligés de sérier 1 000 CV pour avoir une dizaine de personnes qui sont ensuite triées sur le volet et en particulier sur des critères psychologiques parce qu'évidemment, quand on est conducteur d'engins comme ceux-là, il faut avoir une résistance particulière et c'est extrêmement difficile. J'ai rencontré Jean CASTEX vendredi dernier, la RATP recherche également un grand nombre d'employés. Donc à la fin du mois d'octobre, juste avant la saison et les vacances de la Toussaint, nous organiserons ce salon de l'emploi. Merci en tous cas de l'avoir redit et on a repris votre idée et nous l'appliquerons. »

Mr CUADRADO : « Juste pour vous dire que je suis à votre disposition si vous cherchez d'autres personnes puisque comme vous l'avez évoqué, il y a aussi Paris 2024, il y a énormément d'emplois qui sont à pourvoir dans les métiers de la sécurité, de l'accueil, etc. aussi sur des périodes qui seront des périodes saisonnières. Je parle évidemment, il n'y a pas que les jeunes qui sont concernés, vous avez raison, mais sur la période estivale, ça va être intéressant sur l'année 2024, sauf qu'il faut être formé bien en amont. On peut sensibiliser les jeunes là-dessus. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, merci, Madame RAOULT, merci, Monsieur CUADRADO. Qui est pour cette délibération ? Je vois unanimité. Merci beaucoup. »

Vœu pour soutenir la candidature de la Ville de Rouen en Capitale Européenne de la culture donc en 2028

Mr le Maire : « Il s'agit d'un vœu qui va plus largement au-delà même de la frontière de notre commune. Je vais laisser la parole à l'adjointe en charge de la culture. Annie SONRIER. Je viens de lui donner la parole. »

Mme SONRIER : « Merci, Monsieur le Maire. Donc c'est un vœu pour soutenir la candidature de la Ville de Rouen en Capitale Européenne de la culture donc en 2028. Depuis plusieurs années, le label « Capitale européenne de la culture » est accordé à des villes résilientes, des villes qui savent s'appuyer sur leurs faiblesses et sur les crises qu'elles ont traversées pour se fixer des objectifs ambitieux de transformation du territoire sur le long terme en utilisant la culture comme levier puissant. Rouen a connu d'importants bouleversements avec des crises successives. Je cite un incendie industriel en septembre 2019. Afin d'engager une métamorphose du territoire à la hauteur des bouleversements qui sont passés, dont la culture constitue un levier efficace, Rouen Seine Normandie soutenue par l'ensemble des collectivités qui composent la Métropole, a candidaté pour devenir la Capitale Européenne de la culture en 2028. Parmi les lauréats de la première phase de sélection en 2023, le territoire de la candidature Rouen Seine Normandie qui s'étend de la vallée normande de Giverny au Havre jusqu'à Honfleur est entré dans la seconde phase de sa candidature qui consiste à affirmer et enrichir le projet initial et à mobiliser largement au-delà de son territoire. Si le projet se veut fédérateur et convaincant, en prenant la mesure des défis climatiques et sociaux et place la culture au cœur des réponses à apporter, Rouen Seine Normandie appelle tous les acteurs, artistes, citoyens, entreprises, associations, élus, collectivités à rejoindre leur dynamique. Aussi, le Conseil Municipal de la Ville du Raincy formule le vœu de voir Rouen Seine Normandie Capitale Européenne de la culture et lui apporte son soutien pour l'obtention de ce label. »

Mr le Maire : « Merci, Madame l'Adjointe en charge de la culture. Vous savez que vous désignez la Capitale Européenne de la culture en 2028, il y a eu une première étape. Dans cette première étape, la Ville de Saint Denis avait étendu très largement sa candidature à une partie de la Seine-Saint-Denis et n'a pas été retenue dans la première étape. Aujourd'hui, il y a Rouen comme candidature, candidature qui s'élargit à la Seine, la déesse Sequana. C'est vrai que face à Clermont-Ferrand, face à Bourges, à Montpellier, on s'est dit sur la proposition de l'adjointe à la culture qui épouse de la Seine et des impressionnistes, elle fait un sourire radieux, que ce serait bien que finalement on soutienne cette candidature et voilà. On se mettra bien avec le Maire de Rouen, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, et puis on se mettra bien aussi avec Édouard PHILIPPE et puis peut-être avec la Maire de Paris puisqu'ils ont décidé, je crois, tous les deux de soutenir en tant que villes de la Seine la candidature de Rouen comme Capitale Européenne de la culture en 2028. Donc merci à Annie SONRIER de cette idée et de cette présentation. Je crois qu'il y a Monsieur RONDEPIERRE et Monsieur PEREIRA qui souhaitent prendre la parole. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci Monsieur le Maire et merci à Madame SONRIER pour la présentation de ce vœu, vœu pour lequel notre groupe ne prendra pas part au vote et j'en suis navré, mais comme vous le savez, vous le connaissez par cœur, le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L2121-29 précise que les vœux présentés en Conseil Municipal doivent avoir un intérêt local, alors à part faire plaisir à Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, le Maire socialiste de Rouen, puisque vous venez de nous le dire, je ne vois pas l'intérêt, même si encore une fois c'est noble comme volonté de votre part. Nous ne vous suivrons pas. J'en profite par ailleurs pour dire que j'aimerais bien que les vœux qui ont déjà été présentés, notamment par l'opposition, puissent être suivis d'actes, car sauf erreur de ma part, Monsieur CUADRADO l'a dit tout à l'heure sa volonté d'avoir un forum de l'emploi, on l'attend toujours. Vous venez de répondre à ce sujet, je vous en remercie. »

Le vœu en faveur du bien-être animal n'a toujours pas été suivi d'actes et le vœu en faveur de la lutte contre le harcèlement scolaire, sauf erreur de ma part, n'a pas non plus été suivi d'actes, si ce n'est la distribution d'un document par des élus de l'opposition devant les écoles et d'ailleurs, je remercie les directions d'écoles et les enseignants et les parents et enfants qui nous ont fait un accueil chaleureux. »

Mr le Maire : « *Sur la culture alors ? Parce que là on parle de la culture. La culture, vous êtes contre ou pour ce vœu ? C'est le sujet. Monsieur, c'est le sujet. Vous n'êtes pas sur le sujet. »*

Mr RONDEPIERRE : « *Monsieur le Maire, je vous demanderai juste de ne pas m'interrompre, vous le savez, vous ne m'interrompez pas et ça va très vite. C'est le sujet donc je vous ai dit que nous ne prendrons pas part au vote sur ce vœu. Je fais donc un autre vœu, c'est qu'on respecte les vœux qui ont été présentés par les différents groupes autour de cette table. Merci beaucoup. »*

Mr le Maire : « *On en parlera une autre fois. Merci, Monsieur. Monsieur PEREIRA. »*

Mr PEREIRA : « *Merci, Monsieur le Maire, je rejoins effectivement mes collègues parce que je ne vois pas le lien direct avec la Ville du Raincy. Donc je ne prendrai donc pas non plus part à ce vote parce que ne connaissant pas la pertinence ni pour la Ville du Raincy et qu'est-ce que les autres villes candidates pourraient offrir à la Ville du Raincy. J'aurais préféré venant de notre adjointe à la culture un vœu qui tourne autour de la culture locale, des villes avec lesquelles nous sommes jumelées à travers l'Europe et ailleurs. Donc j'aurais trouvé ça très pertinent. Donc je ne prendrai pas part au vote pour ce vœu, même si je félicite le travail acharné de Madame SONRIER. »*

Mr le Maire : « *Parfait, écoutez, ça vous donne une autre idée de vœu pour la prochaine fois Monsieur PEREIRA. Je vous suggère de faire un vœu pour que nous fassions des choses avec nos villes jumelles. Pourquoi pas ? Vous le suggérez, autant le faire. Merci beaucoup. Donc est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de voter ce vœu et vous verrez une fois que nous aurons voté, si la Ville Rouen avec la Seine est choisie, vous verrez ce que cela va rapporter à la Ville du Raincy en termes de culture, de déplacement, d'impressionnisme, d'économie, etc. Si je fais ça, ce n'est pas pour faire uniquement plaisir à un Maire, soit-il ou fut-il Maire d'une grande Ville de notre pays. Il y a une idée de l'adjointe. On l'a reprise cette idée et puis on y va parce que derrière, évidemment, on va engranger. C'est tout. C'est comme ça. Madame LADISA. »*

Mme LADISA : « *Merci de votre précision. Effectivement, si on s'en tient à la façon dont est rédigé le vœu, on ne comprend pas tout à fait l'intérêt pour la Ville, l'intérêt local. Maintenant, pour quelle raison ne nous avez-vous pas présenté ce que vous envisagez, les retombées, auquel cas effectivement on pourrait comprendre et on ne pourrait qu'adhérer ? Parce que sur le principe, évidemment, on ne peut qu'adhérer. Mais on est là pour comprendre aussi. À la fin, quand vous indiquez « et lui apporte son soutien », ma question naturelle, c'est de quelle façon et quelles retombées pour la Ville ? C'est dommage qu'il y ait un malentendu et qu'on termine ce Conseil qui somme toute s'est très bien passé et on ne peut que s'en réjouir. Vous nous livrez une information et encore une fois, on ne peut que saluer à la fois l'intention, le travail qu'il y a derrière, mais ça manque un peu de pédagogie et d'exposé tout simplement. Donc est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ? Et pour l'avenir, ce que nous demandons là, on doit se l'appliquer à nous-mêmes tout à fait, ça doit être réciproque. Quand on émet un vœu, il faut à la fois que l'intérêt local soit exposé et puis qu'on puisse en comprendre les détours, les contours. On met le vocabulaire qu'on veut, mais qu'il y ait de la pédagogie autour de cela. Merci. »*

Mr le Maire : « *Madame LADISA, vous avez raison. Le vœu n'a pas été assez fouillé, il a exposé la volonté que nous avions de soutenir la Ville de Rouen et la Seine dans cette candidature pour que Rouen et la Seine soient Capitale Européenne 2028. Si nous souhaitons que cette Ville soit élue, il faut qu'il y ait un maximum de soutiens donc c'est le sens même. Le retour, je ne peux pas l'expliquer précisément parce que je ne le connais pas.*

Très clairement, si la Ville de Rouen et les autres collectivités attenantes sur la Seine sont désignées comme Capitale Européenne, nous aurons la possibilité de visiter un grand nombre d'expositions, de structures, d'animations sur la Seine. L'Armada récemment qui s'est terminée le 18 juin dernier a rassemblé un million de personnes le dernier jour en particulier, mais 6 millions au total. Il n'y aura pas d'Armada forcément à chaque fois et je ne suis pas le Maire de Rouen, mais il y aura d'autres structures culturelles qui seront exposées, qui seront partagées et l'objectif pour nous est cela. Vous avez raison de poser la question. Peut-être qu'on ne l'a pas assez expliqué, c'est de faire que la Ville puisse en tirer des bénéfices pour sa population en matière culturelle. Merci Madame LADISA en tous cas d'avoir posé cette question et d'avoir demandé ces éclaircissements. Je vais laisser la parole à Madame RAOULT. »

Me RAOULT : « *Oui Monsieur le Maire. Pour clôturer ce Conseil Municipal, je suppose que ça sent la fin, je rejoins tout à fait ma collègue et je vous fais une proposition. Comme nous devons nous revoir le 5 juillet, est-ce qu'il ne serait pas possible de retravailler un petit peu ce vœu pour qu'il puisse correspondre effectivement un peu plus à quelque chose que nous pourrions voter de façon collégiale pour tout le monde ? Ça irait dans le sens effectivement de l'intérêt de cette délibération et de ce vœu. »*

Mr le Maire : « *Oui, mais je connais l'architecture du projet, mais je ne le connais pas en détail puisqu'en fait, il est déposé devant un jury international qui choisit. »*

Mme RAOULT : « *Je vous demande uniquement qu'Annie puisse revoir sa copie en mettant un petit paragraphe, voilà qu'est-ce qu'on pourrait en tirer, quel est l'intérêt local, le retourner sur le fait de l'intérêt local de la Ville à nous présenter le 5 juillet. Ce soir, vous n'obtiendrez pas effectivement la totalité des voix alors qu'il serait utile effectivement pour que ce vœu puisse servir la Ville de Rouen qu'il soit pris à l'unanimité. Et le 5 juillet, ce n'est que dans trois semaines. »*

Mr le Maire : « *Si je peux obtenir des choses de la Ville de Rouen, ils ne me donneront que de grandes lignes publiques, mais pas des éléments effectivement dans le contenu. On est en deuxième phase et il reste en fait plusieurs villes. Il reste Montpellier, il reste Clermont-Ferrand, il reste Bourges. »*

Mme RAOULT : « *C'est une proposition. C'est le sens où tout le monde puisse voter. »*

Mr le Maire : « *Du moment qu'on ne perd pas la main simplement au niveau du Raincy pour pouvoir obtenir des choses pour les Raincénens, en 2028, c'est tout. Monsieur CUADRADO. »*

Mr CUADRADO : « *C'est exactement ce que vous venez d'évoquer, ce que ma collègue évoquait, juste qu'on ajoute dans le vœu ce que nous, on souhaiterait pour la Ville du Raincy par rapport à Rouen, c'est-à-dire, je donne un exemple comme ça, on aimerait bien qu'il y ait un partenariat afin que nos scolaires puissent se rendre à Rouen, des choses comme ça en réalité. C'est émettre un vœu. Ce n'est pas une obligation. On soutient, mais on aimerait aussi que la population raincénenne puisse être impliquée. C'est un peu le même principe que pour les JO d'ailleurs. »*

Mr le Maire : « *Je vous comprends Monsieur, mais quand vous soutenez quelqu'un, vous ne lui dites pas, il va falloir me donner ça ? Tout de suite, ça fait un peu flop. Donc je retire le vœu, je le reporte au 5 juillet, mais on va essayer d'en rajouter, mais peut-être pas aussi clairement que ce qu'a dit Monsieur CUADRADO pour ne pas apparaître pingre, ce qui n'est pas votre cas évidemment. »*

Questions

Mr le Maire : « Nous avions des trois questions. On a une question de Madame DJOSSOUVI. Écoutez, je vous laisse la poser Madame DJOSSOUVI. Vous ne voulez pas la poser ? Ah bon. Madame DJOSSOUVI. Vraiment, on est d'accord sur le fait que vous lisez la question, telle qu'elle a été rédigée. C'était une demande. Allez-y, Madame. »

Mme DJOSSOUVI : « Merci, Monsieur le Maire. Notre groupe a été alerté par un commerçant qui rencontre les plus grandes difficultés à vous voir pour essayer de trouver une solution à ces problèmes. Depuis son installation au rond-point Gambetta, ce commerçant rencontre un franc succès auprès des Raincéens, notamment via les réseaux sociaux que vous n'appréciez pas beaucoup, mais qui pourtant ne sont pas négligeables. Pourtant, lorsqu'il vous sollicite, il n'obtient quasiment jamais de réponse à ses demandes et quand il en reçoit, ses demandes sont systématiquement refusées. Récemment et pour exemple, il a demandé une autorisation d'occupation du domaine public pour installer des petites tables afin d'y faire du snacking et vendre des boissons. Cette demande est restée lettre morte. J'ai fait une petite modification parce que j'ai eu un complément d'information. Pourtant, le chocolatier qui se trouve de l'autre côté du rond-point a obtenu cette autorisation et a installé ses tables ainsi que d'autres commerçants plus bas dans l'avenue, ce qui est une bonne chose. Ce que ce commerçant et ses clients ne comprennent pas, c'est la raison pour laquelle le commerce d'en face obtient satisfaction et pas lui. Je précise qu'il n'y a pas de jalousie entre l'un et l'autre, bien au contraire, mais c'est deux poids deux mesures qui questionnent. Il nous semble que la communication et l'entente entre la Ville et nos commerçants qui constituent la vitrine du Raincy sont primordiales dans notre commune. Pourtant et comme je viens d'en faire la démonstration, le dialogue semble rompu avec au moins l'un d'entre eux. C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Maire, de bien vouloir vous engager ce soir à rencontrer ce commerçant avec vos collaborateurs afin de lui expliquer exactement ses droits en matière de droit d'occupation du domaine public, d'urbanisme et surtout afin d'apaiser la tension existante et tendre vers le climat apaisé que vous dites souhaiter tant pour notre commun. »

Mr le Maire : « Exactement, je souhaite apaiser, toujours apaiser, mais dans un dialogue. Et le dialogue c'est avec des paroles, ce que vous avez fait. Mais lorsque vous êtes face à quelqu'un qui veut dialoguer avec ses poings, c'est un peu plus difficile. Voilà. Mais je vais laisser l'adjointe en charge du commerce vous répondre. »

Mme BEAUFREMEZ : Au sujet de la boulangerie Gambetta, Monsieur le Maire pour répondre à la question qui vient d'être posée, je tiens à apporter les éléments suivants à l'ensemble des membres de ce Conseil. La surenchère dans la désinformation est le propre de certains de mes collègues autour de cette table et c'est bien regrettable. Mais la rencontre que vous avez organisé le 14 mars dernier salle des mariages avec l'ensemble des commerçants et artisans du Raincy a connu un franc succès. Mais c'est vrai, se faire agresser par un interlocuteur ne facilite pas l'échange. La demande la boulangerie concernée pour s'installer sur le rond-point Gambetta est en cours de traitement puisque la Ville est en attente du retour du Département étant donné que nous sommes sur une voie départementale. Bien évidemment, le service commerce de la Ville reste à la disposition de chaque commerçant pour leur indiquer leurs droits et les orienter. Le service de l'urbanisme assure également une information sur les questions d'urbanisme s'agissant des devantures notamment, mais encore faut-il respecter la règle de droit et les décisions de l'architecte des Monuments de France ainsi que le respect du PLUi. Dans tous les cas, le respect du premier Magistrat de la Ville est un postulat de départ. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Nous avions une autre question. Monsieur RONDEPIERRE et j'ai une troisième, Monsieur CUADRADO ou pas ? Oui. Qui est-ce qui fait la première ? Ah oui. C'est bizarre. Monsieur CUADRADO si vous voulez. »

Mr CUADRADO : « Merci, Monsieur le Maire. Vous le savez, la sécurité des biens et des personnes est la première des libertés à garantir à nos concitoyens. Asséner et répéter sans relâche que tout va bien au Raincy comme vous le faites ne reflète malheureusement pas la réalité. Pire, vous essayez de vous en persuader pour justifier votre inaction sur le sujet depuis neuf ans. Les chiffres sont pourtant sans appel et accablants : 57 % des habitants de Seine-Saint-Denis vivent avec un sentiment d'insécurité et de peur et pour cause. Loin l'être un simple sentiment, c'est une réalité. Le Raincy est l'une des trois communes qui connaît le plus de cambriolages dans notre département, comme le révélait le journal *Le Parisien* il y a à peine trois semaines. Le nombre de vols de véhicules a quant à lui augmenté de 35 % au Raincy entre 2021 et 2022. Je n'ose pas évoquer les chiffres des actes d'agression sexuelle, de vol, etc. au total, la délinquance dans sa globalité est en hausse de 3,1 % au Raincy sur un an. Vous en conviendrez, nous sommes loin du Raincy apaisé que vous nous avez tant promis. Je dirais même qu'aujourd'hui, Le Raincy apaisé est en réalité Le Raincy agressé. On peut même parler d'échec après presque une décennie à la tête de cette municipalité, si les échecs font avancer Monsieur le Maire, il est regrettable de constater que vous n'en tirez aucun enseignement, soit vous vous résignez au détriment du cadre de vie des Raincéens, soit vous persévérez dans votre échec. Dans les deux cas, les grands perdants, ce sont les Raincéens. La question est donc aussi simple que ce triste constat : que comptez-vous faire concrètement pour garantir la sécurité des biens et des Raincéens ? Les caméras de vidéosurveillance sont-elles réellement opérationnelles ? Y en a-t-il suffisamment ? Notre police municipale dispose-t-elle des moyens suffisants pour assurer ses missions ? Les liens avec la police nationale sont-ils efficaces avec des procédures efficaces ? Autant de questions auxquelles j'en suis certain, vous répondrez avec précision et diligence au regard de la gravité du sujet et je pense que ce que j'ai dit en début de Conseil vous fait comprendre mon agacement sur le sujet de la sécurité sur la Ville du Raincy. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Je crois que tous les élus doivent avoir la responsabilité de mettre en avant en public des choses qui sont au fond de la réalité et qui ne sont pas toujours au détour d'un article dans un journal. La réalité, vous pouvez la clamer autant que vous pouvez, c'est le travail qui est fait avec le commissaire de police, c'est le travail qui est fait par la police municipale, c'est ce qui est réalisé par les caméras. Certaines peuvent être à un moment en panne, elles sont réparées autant que de besoin. Et puis nous avons cette volonté de hausse du nombre de caméras. Mais on n'est pas là pour faire briller ce que nous faisons. Vous, vous mettez en avant la délinquance dans sa globalité est en hausse de 3,1 % au Raincy sur un an. Source : Villedate.com. Bah écoutez, j'ai les vraies sources. Les vraies sources c'est quoi ? C'est les vrais chiffres de la délinquance au Raincy. Mettre en avant le chiffre par exemple de la baisse de 33,33 % des cambriolages entre juin 2021 et juin 2022, baisse de 44,4 % sur les résidences principales, augmentation de 16,6 % des cambriolages des résidences principales entre mai 2022 et mai 2023, mais nous passons de 6 à 7 cambriolages sur cette période. La réalité, c'est ça. C'est beaucoup trop. Mais quand on est dans une Ville juste à côté, qui fait deux fois plus d'habitants et qui fait quatre à cinq fois plus de cambriolages, alors comparaison n'est pas raison. D'ailleurs, c'est comme ça. Je n'ai pas à tancer les uns ou les autres. Mais vous lancez ça pour une raison politique politique. Nous, on veut rassurer, intervenir quand il y a quelque chose et je salue d'ailleurs les élus ici et les adjoints en particulier qui jour et nuit quand il se passe quelque chose vont sur le terrain, ils vont au charbon et j'y vais avec eux. J'y vais quelques fois seul. Sur la question des vols de véhicules, on a eu une baisse de 25 % entre mai 2022 et mai 2023. Sur la question des violences sexuelles, parce que vous arrivez même à poser ce sujet-là sur la table, entre mai 2022 et mai 2023, baisse de 100 %. Bah oui, quand il n'y en a pas beaucoup et que ça tombe à 0, c'est une baisse de 100 %. Oui, évoquons également le cas des violences physiques non crapuleuses, baisse de 62,5 % entre mai 2022 et mai 2023. Crapuleuses, baisse de 50 % entre mai 2022 et mai 2023. Pourquoi faire le choix d'un site non officiel qui s'appelle [villedate.com](http://Villedate.com) plutôt que de faire le choix de villeidéale.fr. Je préfère Ville idéale. Vous retrouvez une note de 8,09 sur 10 en matière de sécurité pour la Ville du Raincy. On est classé dans les premières villes les plus sûres sur l'ensemble des villes qui sont notées. Ça ne veut pas dire que c'est idéal, ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas améliorer, ça ne veut pas dire que Monsieur, comme vous l'avez indiqué puisque vous l'avez dit vous-même, vous avez subi un

cambriolage ou vous avez plutôt subi un vol de voiture. Évidemment c'est extrêmement malheureux et je vous ai dit qu'on suivrait ce sujet-là parce qu'il faut impérativement que l'on puisse trouver des solutions. Mais les chiffres mis en exergue ne correspondent pas vraiment aux réalités. Les chiffres officiels transmis par la Préfecture de police correspondent à ce que nous vivons. J'ai passé une nuit entière avec le commissaire de police pour voir comment travaillait l'ensemble des acteurs de police. Vous n'écoutez pas ma réponse parce que ce qui vous intéresse, c'est d'avoir essayé de mettre le feu sur la question de la sécurité et d'inquiéter les gens. La vraie réponse c'est de savoir comment les gens travaillent. Oui la police nationale travaille différemment de la police municipale et oui, il faut assurer la meilleure relation, la meilleure osmose entre les différents services. C'est pour ça qu'on est en permanence avec eux, c'est très clair. Pourquoi j'ai fait le choix d'avoir toujours de la lumière dans nos villes, parce que nous avions fait le choix de faire des économies en premier lieu et de mettre du LED, mais aussi parce que nous voulions avoir la sécurité pour les Raincéens. Pourquoi aucune des villas, des maisons, des appartements qui sont en opération tranquillité vacances depuis 2014 n'ont été cambriolées ? Peut-être que ça arrivera demain, après-demain, dans six mois, dans un mois, je ne sais pas. Mais en tous cas, ça fait partie de cet ensemble. Et puis je vais vous dire, quand je suis sortie l'autre soir du concert de la musique de l'Armée de l'air et de l'espace, j'ai rencontré une famille avec des enfants. Ils m'ont dit, vous savez, ça fait un an qu'on est là, on venait de Paris. On ne se sentait pas en sécurité, ici on vient dans un village et avec nos enfants, on sait qu'ils peuvent sortir, on sait qu'il peut toujours se passer quelque chose, mais on se sent en sécurité. Donc le sentiment de sécurité, il existe au Raincy. Vous avez un sentiment d'insécurité et vous avez un sentiment politique qui vise à faire peur aux gens. C'est votre objectif, vous le faites autant que de besoin. Nous sommes là pour piloter cette Ville et faire en sorte que la police municipale puisse avoir tous les outils et toutes les armes nécessaires. Lorsque vous parlez de vidéo, vous savez très bien que nos agents de police municipale sont dotés maintenant depuis maintenant plusieurs années de vidéos. En plus des vidéos qui sont aujourd'hui aux coins de nos voies, il y a aussi les dotations de nos policiers municipaux qui sont en formation en permanence pour être au top de ce qui se fait et de travailler avec la police nationale. Donc je réponds peut-être un peu vivement et je m'en excuse parce que ce sujet de la sécurité fait que notre Ville apparaît, non pas dans le Parisien, franchement est-ce que c'est sérieux de parler à des journalistes du Parisien en leur disant qu'il faudrait rajouter Le Raincy. Mais Le Raincy est très différent des autres et je vais vous dire pourquoi. Il est différent des autres par ce que nous avons mis en place, mais aussi par la responsabilité des habitants. Je pense que le niveau de nos habitants de responsabilité, qui n'est peut-être pas toujours identique et optimal, fait qu'ils se protègent aussi plus que d'autres. C'est ça la réalité. Ce n'est pas le Maire du Raincy qui d'un coup de baguette magique fait que. C'est la réalité sociologique de notre Ville qui est un facteur d'attraction pour certains bandits, mais aussi en complément l'action qui est menée par l'ensemble des moyens que nous avons mis en œuvre. Voilà donc la réponse que je voulais vous apporter.

Il reste une question qui est celle de Monsieur RONDEPIERRE et qui va nous la poser. Allez-y, Monsieur. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci beaucoup. Monsieur le Maire, à l'occasion de la commémoration du 8 mai dernier, notre groupe a formulé par écrit plus de 72 heures avant le début de la manifestation une demande auprès de votre Cabinet afin de déposer une gerbe pour cet évènement. Par la voix de votre chargé de mission, il nous été répondu que ce n'était pas possible. Une décision inédite et antidémocratique qui n'est fort heureusement appliquée nulle part ailleurs dans les villes de Seine-Saint Denis et d'Île-de-France dans lesquelles les Maires respectent les élus et le devoir de mémoire. Passé cet épisode antidémocratique, notre groupe a alors pris la décision d'organiser une nouvelle cérémonie le jour même ouverte à tous.

J'en profite par ailleurs pour remercier les élus des communes voisines présents ainsi que les conseillers départementaux et régionaux pour leur présence amicale, mais je remercie tout particulièrement les porte-drapeaux de notre Ville qui nous ont fait l'honneur de leur présence parce qu'ils ont à cœur de rendre hommage aux héros qui ont donné leur vie pour notre liberté. Je suis certain d'ailleurs mes chers collègues que vous conviendrez que deux cérémonies, ce n'est jamais de trop pour honorer les femmes et les hommes qui ont mis en péril leur vie pour la France. Voilà maintenant neuf ans que vous nous dites que vous souhaitez un Raincy apaisé, mais vos actes semblent indiquer tout le contraire. En effet, il y a quelques jours, toujours par la voix de votre chargé de mission et par téléphone, nos porte-drapeaux se sont vus indiquer qu'ils ne participeraient plus aux cérémonies patriotiques, car ils avaient participé à notre manifestation. Toujours selon les propos de notre porte-drapeau, ce même chargé de mission aurait invoqué une décision du Préfet. J'en ris. Vous comme moi savons que cela est faux. Pas plus tard qu'hier, et chose inédite lors d'une cérémonie patriotique au Raincy, vous n'avez pas demandé à ce que les autorités présentes viennent saluer les porte-drapeaux qui ont eu le courage de braver votre interdiction et qui étaient donc présents ; et nous les en remercions encore une fois, pour la cérémonie de l'appel du 18 juin 1940. Cela vous a d'ailleurs été reproché par une Raincéenne outrée par votre attitude, tout ça sous les yeux du Sous-Préfet Monsieur le Maire qui n'était évidemment pas au courant de vos méthodes. Quelle triste image du Raincy vous donnez là. Alors que devons-nous comprendre ? Que si quelqu'un a l'audace de s'afficher avec des gens qui ne pensent pas comme Jean-Michel GENESTIER, il sera puni ? Est-ce cela Le Raincy apaisé que vous prônez ? Depuis plusieurs décennies, nos porte-drapeaux effectuent leur devoir avec honneur et ils perpétuent le devoir de mémoire et chacun les en remercie. Ils doivent continuer. Ils n'ont pas à payer les excès d'autorité ou que sais-je encore, vos excès d'autorité. Alors, Monsieur le Maire, pouvez-vous faire honneur à votre fonction et éviter de vous en prendre à ceux qui ne pensent pas comme vous ? Pouvez-vous arrêter de pratiquer le sectarisme ? Et surtout pouvez-vous vous engager ce soir et nous confirmer que nous aurons plaisir à revoir Jacques, Michel et Roger nos porte-drapeaux pour nos prochaines cérémonies patriotiques ? Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Il faut qu'on puisse répondre. Vous n'aviez pas posé de question écrite ? »

Mme RAOULT : « Ce n'est pas une question, simplement je voulais faire mes remerciements. »

Mr le Maire : « D'accord OK. Donc on va répondre aux allégations de Monsieur RONDEPIERRE. Je vais laisser la parole à Montasser CHARNI. »

Mr CHARNI : « Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, c'est toujours avec beaucoup d'émotion qu'on prend la parole sur ce genre de sujet. Vous le savez, nous sommes tous élus autour de cette table, des élus qui avons été mandatés sur différentes listes et moi je me souviens d'un film qui date peut-être du début des années 2000 où on vous dit bah à grand pouvoir grande responsabilité. On a eu un mandat et ce mandat nous confère une responsabilité un petit peu au-delà de l'ordinaire. Il faut toujours en revenir aux textes. Nous sommes élus de la République et donc on doit appliquer les lois de la République. L'article 1^{er} du décret du 13 septembre 1989 et le protocole qui est inscrit sur le site du Ministère de l'Intérieur précise ce qu'il en est du dépôt des gerbes. On vous dit expressément noir sur blanc que le dépôt de gerbes est réservé aux seules autorités publiques et aux organisations d'anciens combattants. Pourquoi est-ce qu'on a posé cette règle ? Tout simplement pour éviter qu'on ait un hommage avec un caractère partisan. Il faut que ce soit l'unanimité et donc à partir du moment où il faut que ce soit « impartial », on ne peut pas avoir différentes gerbes déposées par des partis politiques ou des organisations syndicales. Ça a toujours été le cas et ce sera toujours le cas.

Ensuite, le Général de Gaulle l'a voulu puisque cette règle-là a été édictée avant le décret de 1989 dès les premiers temps qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale et d'ailleurs à ce sujet, le Général de Gaulle avait indiqué que face à la multiplication du dépôt des gerbes, il ne fallait pas rentrer dans des manœuvres politiciennes et c'est exactement ce qu'on peut être amené à faire lorsqu'en réalité, on met en place un simulacre d'une cérémonie officielle. Une cérémonie officielle qui recoupe un devoir de mémoire, on doit être tous à l'unisson pour respecter la mémoire de nos anciens combattants. On pousse le jeu totalement ignoble, indigne jusqu'à mettre en place une cérémonie occulte, non officielle, indigne d'ailleurs qui a justifié, je ne vous ai pas interrompu, la colère du représentant de l'État puisqu'effectivement, seul le Maire peut organiser une cérémonie officielle sur la Ville. Alors ensuite, on peut toujours se comporter comme un shadow au Cabinet. Effectivement, vous allez me dire, oui, mais en Angleterre, on a des gouvernements bis qui attendent que le gouvernement numéro un, saute pour pouvoir prendre sa place, mais même au Royaume-Uni, on n'a jamais vu un shadow cabinet mettre en place l'organisation d'une cérémonie officielle parce que ça ne se fait pas, ça ne s'est jamais fait, tout simplement parce qu'il y a des règles qui sont fondamentales, des règles qui doivent tous nous unir et que malheureusement, vous foulez au pied. Je vous propose d'arrêter d'instrumentaliser les porte-drapeaux, c'est d'arrêter d'instrumentaliser les cérémonies officielles, c'est de respecter le devoir de chacun qui est propre à chacun de nous et qui doit se faire dans la communion la plus générale et de vous en remettre effectivement sur ce terrain-là à l'autorité du Maire et de la même manière que lorsqu'une délibération du Conseil Municipal ne vous convient pas, vous n'allez pas organiser une nouvelle séance du Conseil Municipal pour voter une délibération qui vous convienne, sinon ce serait le capharnaüm. On ne peut pas faire n'importe quoi. J'en appelle à tous mes collègues du Conseil Municipal de se reprendre en main, surtout sur ce sujet extrêmement sensible. »

Mr le Maire : « La parole est à Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui merci mes chers collègues. Je voulais aborder un point beaucoup moins polémique, un thème un peu festif, un thème qui a lieu au centenaire de notre église. Nous avons eu le plaisir ce week-end d'accueillir un spectacle magnifique à l'église avec des chants de l'Armée de l'Air, de la musique, c'était fabuleux. Nous avons également pu réunir au Raincy, je crois que ça ne s'était pas fait depuis longtemps, tous les curés qui ont officié à l'église de Notre Dame du Raincy. Je sais bien que je suis dans un endroit laïque, mais je crois aussi qu'il y avait d'ailleurs à l'intérieur pour la messe le pasteur, il y avait l'évêque. C'était un événement pour Le Raincy. C'était convivial, c'était beau. Nous avons pu partager ensuite un repas. Franchement ce week-end, je l'ai vu sous un très jour, évidemment avec l'appel du Général de Gaulle. Vous connaissez mes valeurs gaullistes, l'attachement que j'ai à ce mouvement auquel j'ai appartenu, auquel a appartenu mon mari. Et j'avoue que franchement j'aimerais bien refaire ce type de manifestation qui encense un petit peu les valeurs humaines sans polémique, sans agressivité. Voilà. Tout ce qui peut réunir tous les gens de confessions différentes et d'opinions politiques différentes. Sur ce, je vous souhaite une bonne soirée. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Vous me permettez de conclure cette séance en vous disant que c'est vrai que le week-end a été somptueux, somptueux parce que c'était les 100 ans de l'église, parce que la messe était pleine, parce que ceux qui étaient à l'apéritif, au repas et puis la musique de l'Armée de l'air et de l'espace était incroyable. 55 musiciens et on vous programme, Annie SONRIER, elle ne dit rien, mais la programmation va suivre et on y est pour quelque chose dans la programmation des 100 ans puisque vous le savez, on a soutenu l'association des Amis de Notre Dame.

Et puis personne dans l'opposition n'en a parlé. Mais moi je veux en parler parce qu'en dehors de Monsieur PEREIRA, personne de l'opposition n'y était alors même que vous étiez sur Le Raincy. Je vais finir, je veux bien que tout le monde finisse à ma place. Mais si nous avons voulu rendre hommage à cette femme qui pendant des années de résistance a organisé des transferts de munitions, a organisé des caches pour des résistants et a surtout permis à 20 personnes qui ont été citées par Thomas VAUTRIN, il a égrainé les noms de ces 20 personnes qui ont été sauvées par la Comtesse de Balzan, et bien là ça aurait été bien que toutes les formations de l'opposition soient présentes, ça aurait

été mieux, mais effectivement je crois que chacun choisit ses priorités. Cette priorité nous, ce n'est pas la classe maternelle, cette priorité nous c'est celle de l'ensemble des Raincéens et mettre en avant cette femme par toutes les composantes, ça aurait eu de la gueule, mais ça en a eu quand même parce que ceux qui étaient là, les parents, les enfants, les commerçants, la société raincéenne était représentée et donc cette femme aujourd'hui juste parmi les Nations, on doit quand même l'honorer et donc c'est vrai que c'est bien d'être dans des festivités, c'est bien d'être à la musique. Nous y étions, mais je pense qu'il était aussi très important d'être à cette cérémonie qui encore une fois avait une tenue exceptionnelle. Je remercie ceux qui étaient là pour les autres et pour faire que l'unité du Raincy se poursuive. Merci et bonne soirée. »